
Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 3 juin 2019

SOMMAIRE

| | |
|--|--------|
| <i>Présidence</i> de monsieur David Kimelfeld, Président | (p. 8) |
| <i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance | (p. 8) |
| <i>Appel nominal</i> | (p. 8) |
| <i>Adoption</i> du procès-verbal de la Commission permanente du 8 avril 2019 | (p. 8) |
| | |
| N° CP-2019-3039 Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Georges Képénékian pour un déplacement à Genève (Suisse) le 11 avril 2019 - | (p. 8) |
| N° CP-2019-3040 Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Georges Képénékian pour un déplacement à Paris le 15 avril 2019 - | (p. 8) |
| N° CP-2019-3041 Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Georges Képénékian pour un déplacement à Montréal (Canada) du 4 au 7 juin 2019 - | (p. 8) |
| N° CP-2019-3042 Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Georges Képénékian pour un déplacement à Philadelphie (Etats-Unis) du 2 au 4 juin 2019 - | (p. 9) |
| N° CP-2019-3043 Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Georges Képénékian pour un déplacement à Paris le 2 avril 2019 - | (p. 9) |
| N° CP-2019-3044 Compte-rendu des déplacements autorisés - Période du 1er mars au 30 avril 2019 - | (p. 9) |
| N° CP-2019-3045 Lyon 3° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu ouest - Déclassement du domaine public, par anticipation, de 84 lots de la copropriété M+M, située au 177 à 203 rue Garibaldi et 6 à 18 rue du Lac - | (p. 9) |
| N° CP-2019-3046 Lyon 4° - Désaffectation et déclassement du domaine public de l'ancien collègue Maurice Sève - | (p. 9) |
| N° CP-2019-3047 La Mulatière - Plan de cession - Autorisation donnée à Mme Céline Lagarrigue ou toute personne morale se substituant à elle, de déposer une demande de permis de construire pour réaliser la construction d'un bâtiment d'activité artisanale, industrielle, commerce de gros, entrepôt sur la parcelle cadastrée AK 215p située chemin du Pras - | (p. 9) |
| N° CP-2019-3048 Rillieux la Pape - Saint Priest - Vaulx en Velin - Autorisation de déposer des demandes de permis de démolir - | (p. 9) |
| N° CP-2019-3049 Villeurbanne - Carré de Soie - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie - Autorisation donnée aux sociétés dénommées SNC ALTAREA COGEDIM ZAC VLS et RHONE SAONE HABITAT (RSH) ou toute personne se substituant à elles, de déposer une demande de permis de construire portant sur les parcelles métropolitaines constitutives de l'îlot A1 de la ZAC, situées rue Léon Blum et rue Francia - | (p. 9) |
| N° CP-2019-3050 Villeurbanne - Autorisation de déposer une demande de permis de construire - | (p. 9) |
| N° CP-2019-3051 Prestations de maîtrise d'oeuvre pour le désamiantage, la démolition de bâtiments ou biens de la Métropole de Lyon et ceux dont la maîtrise d'ouvrage lui a été confiée - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - | (p. 9) |

| | | |
|------------------------|--|---------|
| N° CP-2019-3052 | <i>Prestation de stationnement dans les parcs souterrains : abonnements, tickets et cartes prépayés - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations à la suite d'une procédure de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables -</i> | (p. 9) |
| N° CP-2019-3053 | <i>Gestion des espaces verts du patrimoine de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les accords-cadres de prestations -</i> | (p. 9) |
| N° CP-2019-3054 | <i>Fourniture de vêtements de travail divers pour les agents de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de fournitures à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i> | (p. 9) |
| N° CP-2019-3055 | <i>Maintenance préventive et curative des moyens de lutte contre l'incendie et désenfumage dans les immeubles, ouvrages et véhicules gérés par la Métropole de Lyon - Autorisation de signer les accords-cadres de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i> | (p. 9) |
| N° CP-2019-3056 | <i>Maintenance et exploitation des installations de chauffage et climatisation des bâtiments de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre -</i> | (p. 9) |
| N° CP-2019-3057 | <i>Lyon 2° - Maintenance des circulations mécaniques du Centre d'échanges de Lyon Perrache (CELP) et de la Cité des Congrès - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i> | (p. 10) |
| N° CP-2019-3058 | <i>Pierre Bénite - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, et classement dans le domaine public de voirie métropolitain d'une parcelle de terrain nu située chemin du Barrage et appartenant à la Compagnie nationale du Rhône (CNR) -</i> | (p. 13) |
| N° CP-2019-3059 | <i>Fontaines Saint Martin - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession à MM. Pierre-Louis et Loïc Ducourtieux d'une emprise de terrain située montée de la Côte Rivière au lieu-dit Le David -</i> | (p. 13) |
| N° CP-2019-3060 | <i>Lyon 5° - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à l'euro symbolique, à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) d'une emprise située 4 et 5 place du Change -</i> | (p. 13) |
| N° CP-2019-3061 | <i>Lyon 9° - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, à la société civile immobilière (SCI) Le Modulor d'une emprise située rue Berjon -</i> | (p. 13) |
| N° CP-2019-3062 | <i>Vénissieux - Plan de cession - Habitat - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une parcelle de terrain nu située 21 rue Paul Bert et déclassement par anticipation d'un immeuble bâti situé 53 rue Victor Hugo - Cession, à titre onéreux, au profit de la société Marignan Résidences de ces 2 immeubles - Acquisition par dation d'un local propreté -</i> | (p. 13) |
| N° CP-2019-3063 | <i>Vaulx en Velin - Habitat et logement social - Déclassement du domaine public métropolitain et mise à disposition, à titre gratuit, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat, de parcelles de terrain nu situées 43-46 avenue Garibaldi -</i> | (p. 13) |
| N° CP-2019-3064 | <i>Lyon 5° - Montée du Change - Autorisation de déposer une demande de déclaration préalable de travaux pour la démolition d'un mur en mâchefer et la construction d'un muret -</i> | (p. 13) |
| N° CP-2019-3065 | <i>Vaulx en Velin - Rue de la République - Autorisation de déposer une demande de déclaration préalable -</i> | (p. 14) |
| N° CP-2019-3066 | <i>Interventions et travaux urgents sur le territoire de la Métropole de Lyon - Accord-cadre à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre -</i> | (p. 14) |
| N° CP-2019-3067 | <i>Travaux d'entretien et de petits investissements de voirie sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lots n° 9 et n° 11 - Accords-cadres à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les accords-cadres -</i> | (p. 14) |
| N° CP-2019-3068 | <i>Taille et entretien des arbres d'alignement sur les voies et espaces publics de la Métropole de Lyon - Lot n° 2 - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre -</i> | (p. 14) |
| N° CP-2019-3069 | <i>Signalisation hôtelière sur voirie - Offre de concours par l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH) du Rhône -</i> | (p. 14) |
| N° CP-2019-3070 | <i>Bron - Classement d'office dans le domaine public de voirie métropolitain de l'impasse Kimmerling et de la rue Pététin - Saisine de M. le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône -</i> | (p. 14) |
| N° CP-2019-3071 | <i>Etudes et expertises pour une logistique urbaine durable - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations de services - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i> | (p. 16) |

| | | |
|------------------------|--|---------|
| N° CP-2019-3072 | <i>Bron - Caluire et Cuire - Chassieu - Corbas - Craponne - Dardilly - Ecully - Feyzin - Francheville - Givors - Grigny - Lyon 7° - Lyon 9° - Meyzieu - Neuville sur Saône - Rillieux la Pape - Saint Genis Laval - Saint Priest - Sainte Foy lès Lyon - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Vénissieux - Gestion des aires d'accueil des gens du voyage - Approbation de la convention 2019 d'aide à la gestion des aires d'accueil (AGAA) fixant la participation annuelle de l'Etat à leur fonctionnement -</i> | (p. 17) |
| N° CP-2019-3073 | <i>Bron - Champagne au Mont d'Or - Ecully - Irigny - Lyon - Meyzieu - Neuville sur Saône - Pierre Bénite - Saint Priest - Vaulx en Velin - Vénissieux - Sainte Foy lès Lyon - Villeurbanne - Oullins - Saint Fons - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat suite au transfert du patrimoine de la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Gabriel Rosset et à sa dissolution auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i> | (p. 17) |
| N° CP-2019-3074 | <i>Cailloux sur Fontaines - Oullins - Lyon 5° - Lyon 3° - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) suite à la cession de biens par la Société Cité nouvelle - Transfert de dette -</i> | (p. 17) |
| N° CP-2019-3075 | <i>Ecully - Lyon 8° - Villeurbanne - Craponne - Chassieu - Irigny - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i> | (p. 17) |
| N° CP-2019-3076 | <i>Lyon 3° - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i> | (p. 17) |
| N° CP-2019-3077 | <i>Lyon 4° - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Dynacité auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i> | (p. 18) |
| N° CP-2019-3078 | <i>Lyon 5° - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Cité nouvelle auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i> | (p. 18) |
| N° CP-2019-3079 | <i>Lyon 7° - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Alliade habitat auprès du Crédit foncier de France, suite à la cession de biens par la SA d'HLM Cité nouvelle - Décision modificative à la décision du Bureau n° B-2011-2487 du 4 juillet 2011 - Transfert de dette -</i> | (p. 18) |
| N° CP-2019-3080 | <i>Oullins - Garanties d'emprunts accordées à l'Association scolaire Notre-Dame du bon conseil auprès de la Caisse d'épargne Rhône-Alpes - Décision modificative à la délibération du Conseil général du Rhône n° 003-03 du 13 juin 2014 et à la délibération du Conseil de la Communauté urbaine n° 2014-0462 du 15 décembre 2014 -</i> | (p. 18) |
| N° CP-2019-3081 | <i>Saint Genis les Ollières - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Vilogia auprès de Arkea -</i> | (p. 18) |
| N° CP-2019-3082 | <i>Vénissieux - Cailloux sur Fontaines - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) ICF sud-est Méditerranée auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i> | (p. 18) |
| N° CP-2019-3083 | <i>Vénissieux - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme d'économie mixte (SAEM) Adoma auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i> | (p. 18) |
| N° CP-2019-3084 | <i>Villeurbanne - Tassin la Demi Lune - Collonges au Mont d'Or - Craponne - Lyon 8° - Décines Charpieu - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Vilogia auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réaménagement de la dette -</i> | (p. 18) |
| N° CP-2019-3085 | <i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réaménagement de la dette -</i> | (p. 18) |
| N° CP-2019-3086 | <i>Déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le territoire de la Métropole de Lyon - Licence d'utilisation de la marque GRAND LYON de la Métropole - Approbation d'un contrat de licence non exclusive de marque avec la société IZIVIA FMET 1 -</i> | (p. 18) |
| N° CP-2019-3087 | <i>Cessions de marques entre la société EKNO et la Métropole de Lyon - Approbation d'un contrat de cessions des 2 marques LYVE déposées par la société EKNO -</i> | (p. 18) |
| N° CP-2019-3088 | <i>Villeurbanne - Infiltrations dans une cave située 77 rue Dedieu - Protocole d'accord transactionnel -</i> | (p. 18) |
| N° CP-2019-3089 | <i>Nettoisement, curage des stations d'épuration et de relèvement, des ouvrages d'assainissement et des réseaux d'égouts de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande de services -</i> | (p. 31) |
| N° CP-2019-3090 | <i>Fourniture de pièces détachées et maintenance pour matériels de marque KSB-AMRI installés sur diverses usines de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer le marché de fournitures à la suite d'une procédure négociée sans mise en concurrence -</i> | (p. 32) |

| | | |
|------------------------|---|---------|
| N° CP-2019-3091 | <i>Suivi technique et économique du contrat de délégation de services publics (DSP) eau et conseil en organisation pour la régie assainissement de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure adaptée -</i> | (p. 32) |
| N° CP-2019-3092 | <i>Techniques alternatives de gestion des eaux pluviales par mélange de terre et de pierre - Convention de recherche partenariale avec la société Granulats Vicat -</i> | (p. 32) |
| N° CP-2019-3093 | <i>Techniques alternatives de gestion des eaux pluviales par mélange de terre et de pierre - Convention de recherche partenariale avec la société CMCA Perrier Matériaux -</i> | (p. 32) |
| N° CP-2019-3094 | <i>Lyon 8° - Opération de rénovation des portiques potences hauts mâts (PPHM) du boulevard périphérique Laurent Bonnevey (RD 383) - Occupation temporaire du domaine privé non métropolitain par un portique de signalisation directionnelle - Convention entre le syndicat des copropriétaires de la résidence Bonnevey et la Métropole de Lyon -</i> | (p. 20) |
| N° CP-2019-3095 | <i>Portail de covoiturage sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 1 : conception et gestion du portail - Autorisation de signer un avenant de prolongation de durée -</i> | (p. 20) |
| N° CP-2019-3096 | <i>Maintenance de la solution Socle de diffusion et prestations associées - Lancement de la procédure de marché sans publicité ni mise en concurrence pour un accord-cadre de prestations de services - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations de services à la suite d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables -</i> | (p. 20) |
| N° CP-2019-3097 | <i>Maintenance, exploitation et évolution des installations téléphoniques - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert pour un accord-cadre de prestations de services - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i> | (p. 21) |
| N° CP-2019-3098 | <i>Maintenance du logiciel standard gestion patrimoniale physique et technique, gestion de l'entretien et gestion locative (GIMAWEB) et prestations associées - Lancement de la procédure de marché sans publicité et sans mise en concurrence pour un accord-cadre de prestations de services - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations de services à la suite d'une procédure de marché sans publicité et sans mise en concurrence -</i> | (p. 21) |
| N° CP-2019-3099 | <i>Convention de mise à disposition de fibres optiques concédant un droit exclusif de longue durée et irrévocable entre la Métropole de Lyon et la société Grand Lyon THD - Autorisation de signer un avenant n° 1 -</i> | (p. 21) |
| N° CP-2019-3100 | <i>Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 120 et 304 situés 25 rue Guillermin et appartenant à M. Omer Akkas et M. Veysal Akkas -</i> | (p. 22) |
| N° CP-2019-3101 | <i>Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 122 et 306 situés 25 rue Guillermin et appartenant à M. Orhran Ozay -</i> | (p. 22) |
| N° CP-2019-3102 | <i>Caluire et Cuire - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain bâti situé impasse de l'Eglise et appartenant à Mme Faverjon, veuve Palisson -</i> | (p. 22) |
| N° CP-2019-3103 | <i>Caluire et Cuire - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées 4 ter rue de Montessuy et appartenant à la copropriété Le 1888 -</i> | (p. 22) |
| N° CP-2019-3104 | <i>Chassieu - Projet urbain - Opération du Raquin - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain, issue de 2 parcelles de terrain de plus grande étendue, située chemin du Raquin et appartenant à Mme Marie-Claude Archimbaud -</i> | (p. 22) |
| N° CP-2019-3105 | <i>Corbas - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située à l'angle du boulevard Jean Mermoz et du chemin des Bruyères, et appartenant aux consorts Pellet -</i> | (p. 22) |
| N° CP-2019-3106 | <i>Craponne - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 24 rue du Pont Chabrol et appartenant aux consorts Forly et Chanas -</i> | (p. 22) |
| N° CP-2019-3107 | <i>Dardilly - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, des parcelles cadastrées AT 1, AT 60 et AT 62 situées chemin de la Brocardière et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Dardilly -</i> | (p. 22) |
| N° CP-2019-3108 | <i>Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) - Approbation du principe d'acquisition, à titre onéreux, à la suite d'une mise en demeure d'acquérir, d'un tènement industriel situé 2 rue Louise Michel, sur la parcelle cadastrée BM 6 et appartenant à la société United Parcel Service France SAS (UPS) -</i> | (p. 23) |
| N° CP-2019-3109 | <i>Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison d'habitation située 19 rue André Gelas et appartenant à M. Sadia et à Mme Chabbi -</i> | (p. 22) |

| | | |
|------------------------|---|---------|
| N° CP-2019-3110 | <i>Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) - Approbation du principe d'acquisition, à titre onéreux, à la suite d'une mise en demeure d'acquérir, d'un tènement immobilier situé 2 chemin départemental 12, sur la parcelle cadastrée BL 297 et appartenant à l'indivision De la Iglésia -</i> | (p. 22) |
| N° CP-2019-3111 | <i>Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) - Approbation du principe d'acquisition, à titre onéreux, à la suite d'une mise en demeure d'acquérir, d'un tènement immobilier situé lieu-dit Les Verchères et 26 rue Jean Bouin, sur les parcelles cadastrées BL 172, BL 179 à BL 181, BL 186 à BL 190, BL 294 et appartenant à la société civile immobilière (SCI) de la Vialle -</i> | (p. 22) |
| N° CP-2019-3112 | <i>Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la chimie - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison d'habitation située 43 rue du 8 mai 1945 et appartenant aux conjoints Reboul -</i> | (p. 22) |
| N° CP-2019-3113 | <i>Givors - Développement urbain - Ilot Oussékine - Acquisition, à titre onéreux, d'un lot de copropriété dépendant de l'ensemble immobilier situé 52 rue Roger Salengro et 15 rue Charles Simon et appartenant à la société civile immobilière (SCI) des Ajoncs -</i> | (p. 22) |
| N° CP-2019-3114 | <i>Irigny - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 38 rue de Combemore et appartenant aux époux Forien -</i> | (p. 23) |
| N° CP-2019-3115 | <i>Irigny - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 19 rue de Combemore et appartenant aux époux Carissan -</i> | (p. 23) |
| N° CP-2019-3116 | <i>Irigny - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 30 rue de Combemore et appartenant à Mme Nicole Forgeard -</i> | (p. 23) |
| N° CP-2019-3117 | <i>Irigny - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 21 rue de Combemore et appartenant aux conjoints Jabouin Vallon -</i> | (p. 23) |
| N° CP-2019-3118 | <i>Irigny - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées 11 rue de Combemore et appartenant aux époux Morello -</i> | (p. 23) |
| N° CP-2019-3119 | <i>Limonest - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées route de Saint Didier et appartenant à la Commune -</i> | (p. 23) |
| N° CP-2019-3120 | <i>Lyon 1er - Habitat - Logement social - Acquisition, à titre onéreux, d'un immeuble situé 26 rue de l'Annonciade-5 rue Fernand Rey et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat -</i> | (p. 23) |
| N° CP-2019-3121 | <i>Lyon 8° - Développement urbain - Projet urbain partenarial (PUP) Saint Vincent de Paul - Acquisition, à titre onéreux, de 5 parcelles de terrain partiellement occupées, situées entre la route de Vienne et la rue Montagny et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Vinci Immobilier Résidentiel ou toute autre société qui lui sera substituée -</i> | (p. 23) |
| N° CP-2019-3122 | <i>Lyon 8° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz sud - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu situé au 1-15 rue Albert Morel et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat -</i> | (p. 23) |
| N° CP-2019-3123 | <i>Meyszieu - Equipement public - Bassin de rétention - Secteur Peyssillieu - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu situé lieu-dit Peyssillieu cadastré DC 130, DC 126, DC 127, DC 128 et appartenant à la société Alliage habitat - Abrogation de la décision de la Commission permanente n° CP-2018-2658 du 8 octobre 2018 -</i> | (p. 23) |
| N° CP-2019-3124 | <i>Mions - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 60 rue Victor Hugo lieudit Champ du Rat et appartenant aux conjoints Ravier -</i> | (p. 23) |
| N° CP-2019-3125 | <i>Neuville sur Saône - Développement urbain - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 12 avenue Carnot et appartenant au Service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) -</i> | (p. 23) |
| N° CP-2019-3126 | <i>Pierre Bénite - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'un lot de copropriété situé dans l'ensemble immobilier en copropriété situé rue de la Grande Allée et rue Yon Lug et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Saône A7 ou toute autre société qui lui sera substituée - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n° CP-2018-2662 du 8 octobre 2018 -</i> | (p. 23) |
| N° CP-2019-3127 | <i>Saint Didier au Mont d'Or - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située chemin des Ardelets et appartenant à la société 1850 Invest -</i> | (p. 23) |
| N° CP-2019-3128 | <i>Saint Fons - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain bâti situé 6 place Roger Salengro et appartenant à Mme Christiane Pampouly -</i> | (p. 23) |
| N° CP-2019-3129 | <i>Saint Priest - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 57 ter rue Gambetta et appartenant à la société civile d'attribution (SCA) Durand-Monteillet -</i> | (p. 23) |
| N° CP-2019-3130 | <i>Vaulx en Velin - Développement urbain - Carré de Soie - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Tase - Acquisition, à titre onéreux, des parcelles cadastrées BR 328, BN 49 et BN 50 situées allée du Textile et de la parcelle cadastrée BR 325 située avenue du Bataillon Carmagnole Liberté et appartenant à l'association syndicale libre (ASL) du lotissement centre d'activités de la Poudrette -</i> | (p. 24) |

| | | |
|------------------------|---|---------|
| N° CP-2019-3131 | <i>Grigny - Développement urbain - Secteur Les Sablons - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Commune, d'une parcelle de terrain située Le Bourg -</i> | (p. 24) |
| N° CP-2019-3132 | <i>Limonest - Plan de cession - Développement économique - Cession, à titre onéreux, à la société civile d'exploitation agricole (SCEA) La Bruyère, de 2 parcelles de terrain issues des parcelles cadastrées H 608 et H 609 situées chemin des Bruyères -</i> | (p. 24) |
| N° CP-2019-3133 | <i>Lyon 3° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu Ouest - Cession, à titre onéreux, à la société Financière de Lyon ou à toute autre personne morale au sein de son groupe, de 84 lots de la copropriété M+M, située au 177 à 203 rue Garibaldi et 6 à 18 rue du Lac - Autorisation de dépôt de toute demande d'autorisation du droit des sols - Institution de servitudes -</i> | (p. 24) |
| N° CP-2019-3134 | <i>Lyon 3° - Equipement public - Cession, à titre gratuit, à l'établissement dénommé Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat d'un terrain nu situé 56 rue de l'Abbé Boisard -</i> | (p. 24) |
| N° CP-2019-3135 | <i>Lyon 4° - Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à droit de priorité avec préfinancement, à la société ICF habitat Sud-Est Méditerranée SA d'HLM, d'une propriété située 4 boulevard des Canuts -</i> | (p. 24) |
| N° CP-2019-3136 | <i>Meyzieu - Développement urbain - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Commune, de 2 lots de copropriété à usage de garages, situés rue de Nantes - Copropriété Les Plantées -</i> | (p. 24) |
| N° CP-2019-3137 | <i>Oullins - Habitat et logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société anonyme (SA) d'HLM ICF habitat sud-est Méditerranée, d'un immeuble situé 118 rue Charton -</i> | (p. 24) |
| N° CP-2019-3138 | <i>Saint Genis Laval - Habitat et logement social - Reventes, à titre onéreux, suite à 2 préemptions avec préfinancement, à la société anonyme (SA) d'HLM Alliadé habitat, d'un immeuble situé 3 place Maréchal Joffre -</i> | (p. 24) |
| N° CP-2019-3139 | <i>Caluire et Cuire - Equipement public - Résiliation partielle d'un bail rural verbal sur une parcelle de terrain - Indemnisation de la société civile d'exploitation agricole (SCEA) Caluire Légumes - Approbation d'une convention -</i> | (p. 24) |
| N° CP-2019-3140 | <i>Lyon 3° - Habitat et logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de l'immeuble en copropriété situé 10 rue Marignan - Annulation de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété dudit immeuble -</i> | (p. 24) |
| N° CP-2019-3141 | <i>Lyon 4° - Habitat et logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de l'immeuble situé 16 Grande rue de la Croix-Rousse -</i> | (p. 24) |
| N° CP-2019-3142 | <i>Irigny - Développement de la production d'électricité photovoltaïque - Vallée de la Chimie - Avenant portant résiliation partielle du bail à construction avec la société JTEKT et mise à bail emphytéotique de volumes à la société Lyon Rhône solaire (LRS) concernant un terrain situé rue du Barrage au lieu-dit Le Broteau - Institution de servitudes -</i> | (p. 24) |
| N° CP-2019-3143 | <i>Bron - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Terrailon - Engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) et d'expropriation -</i> | (p. 24) |
| N° CP-2019-3144 | <i>Villeurbanne - Opération de restauration immobilière (ORI) du 91 rue des Charmettes et 5 cours Tolstoï - Demande de prorogation de l'arrêté de déclaration d'utilité publique (DUP) du 24 juillet 2014 -</i> | (p. 25) |
| N° CP-2019-3145 | <i>Bron - Caluire et Cuire - La Mulatière - Lyon - Meyzieu - Mions - Neuville sur Saône - Oullins - Pierre Bénite - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines sur Saône - Givors - Grigny - Irigny - Rillieux la Pape - Saint Fons - Saint Genis Laval - Saint Priest - Vaulx en Velin - Vernaison - Villeurbanne - Vénissieux - Contrat de ville métropolitain - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Dispositif partenariat pour la tranquillité - Attribution d'une subvention à Lyon Métropole habitat, coordonnateur du groupement de commande des 13 bailleurs sociaux participants pour son programme d'actions 2019 - Approbation d'une convention de participation financière -</i> | (p. 27) |
| N° CP-2019-3146 | <i>Bron - Caluire et Cuire - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Givors - Grigny - Irigny - Lyon - Meyzieu - Neuville sur Saône - Oullins - La Mulatière - Rillieux la Pape - Saint Fons - Saint Genis Laval - Saint Priest - Vaulx en Velin - Vénissieux - Vernaison - Villeurbanne - Fontaines sur Saône - Mions - Pierre Bénite - Contrat de ville métropolitain - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Centre de ressources métropolitain pour la qualité de vie résidentielle - Attribution d'une subvention à ABC HLM pour son programme d'actions 2019 - Approbation d'une convention de participation financière -</i> | (p. 27) |

| | | |
|------------------------|--|---------|
| N° CP-2019-3147 | <i>Ecully - Contrat de ville métropolitain - Quartier les Sources-Pérollier - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2019 - Attribution d'une subvention au comité de gestion Sources-Pérollier - Approbation d'une convention de participation financière -</i> | (p. 27) |
| N° CP-2019-3148 | <i>Fontaines sur Saône - Contrat de ville métropolitain - Quartiers des Marronniers - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2019 - Attribution d'une subvention - Approbation d'une convention de participation financière -</i> | (p. 27) |
| N° CP-2019-3149 | <i>Givors - Contrat de ville métropolitain - Quartier du Centre-Ville - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2019 - Attribution d'une subvention - Approbation d'une convention de participation financière -</i> | (p. 27) |
| N° CP-2019-3150 | <i>Grigny - Contrat de ville métropolitain - Quartier du Vallon - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2019 - Attribution d'une subvention - Approbation d'une convention de participation financière -</i> | (p. 27) |
| N° CP-2019-3151 | <i>Meyzieu - Contrat de ville métropolitain - Quartiers du Mathiolan et des Plantées - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2019 - Attribution d'une subvention - Approbation d'une convention de participation financière -</i> | (p. 28) |
| N° CP-2019-3152 | <i>Neuville sur Saône - Contrat de ville métropolitain - Quartiers de la Source - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2019 - Attribution d'une subvention à la Commune de Neuville sur Saône - Approbation d'une convention de participation financière -</i> | (p. 28) |
| N° CP-2019-3153 | <i>Saint Fons - Contrat de ville métropolitain - Quartiers Arsenal-Carnot Parmentier et Clochettes - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Attributions de subventions à la Ville de Saint Fons et à l'association Espace créateur de solidarités (ECS) - Programmation 2019 - Approbation de conventions de participation financière -</i> | (p. 28) |
| N° CP-2019-3154 | <i>Saint Genis Laval - Contrat de ville métropolitain - Quartier des Collonges - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2019 - Attribution d'une subvention - Approbation d'une convention de participation financière -</i> | (p. 28) |
| N° CP-2019-3155 | <i>Mise en oeuvre des mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) sur le territoire de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande de services, prévu à l'article R 2123-1 du code de la commande publique, conclu à la suite d'une procédure adaptée -</i> | (p. 30) |
| N° CP-2019-3156 | <i>Inscription de la Métropole de Lyon au mouvement international des villes sans sida - Approbation et signature de la charte dite Déclaration de Paris -</i> | (p. 30) |
| N° CP-2019-3157 | <i>Lyon 2° - Quai Perrache - Autorisation de déposer une demande de déclaration préalable -</i> | (p. 30) |
| N° CP-2019-3158 | <i>Mise en oeuvre accélérée du plan quinquennal Logement d'abord - Attribution de subventions à l'association Habitat et Humanisme Rhône pour l'année 2019 -</i> | (p. 30) |
| N° CP-2019-3159 | <i>Lyon - Villeurbanne - Dépôt du dossier d'éligibilité pour une demande de subventions à l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) au titre de la résorption d'habitat insalubre (RHI) et du traitement de l'habitat insalubre remédiable et opération de restauration immobilière (THIRORI) -</i> | (p. 30) |
| N° CP-2019-3160 | <i>Entretien du patrimoine végétal - Accords-cadres à bons de commande - Lots n° 2, 3, 4, 6, 7 et 8 - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les 6 accords-cadres -</i> | (p. 29) |
| N° CP-2019-3161 | <i>Fourniture de pièces détachées pour grilles de construction Martin GmbH, trémies et équipements périphériques des fours d'incinération de déchets de l'unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) Lyon-Sud - Lancement et autorisation de signer l'accord-cadre, à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i> | (p. 29) |
| N° CP-2019-3162 | <i>Mise à disposition de personnel intérimaire pour la Métropole de Lyon - 4 lots - Autorisation de signer les accords-cadres de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i> | (p. 29) |
| N° CP-2019-3163 | <i>Prestation globale de propreté sur les berges du Rhône et les quais hauts associés - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i> | (p. 29) |
| N° CP-2019-3164 | <i>Lyon 1er - Lyon 2° - Lyon 5° - Prestations de nettoyage des cours traboules des 1er, 2° et 5° arrondissements de Lyon et autres espaces conventionnés - Accord-cadre à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre -</i> | (p. 29) |
| N° CP-2019-3165 | <i>Développement des échanges culturels et artistiques internationaux - Approbation des projets soutenus au titre de la convention avec l'Institut français pour l'année 2019- Attribution de subventions -</i> | (p. 31) |

| | | |
|------------------------|---|---------|
| N° CP-2019-3166 | <i>LUGDUNUM - Musée et théâtres romains - Charte Môm'Art - Partenariat culturel -</i> | (p. 31) |
| N° CP-2019-3167 | <i>Givors - Culture - Convention de développement de l'éducation aux arts et à la culture tout au long de la vie 2019-2021 entre l'Etat, la Métropole de Lyon et la Ville de Givors -</i> | (p. 31) |
| N° CP-2019-3168 | <i>Saint Germain au Mont d'Or - Parkings de la gare - Autorisation de dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme -</i> | (p. 33) |

**Présidence de monsieur David Kimelfeld
Président**

Le lundi 3 juin 2019 à 10 heures 30, mesdames et messieurs les membres de la Commission permanente, dûment convoqués le 24 mai 2019 en séance par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Métropole, sous la présidence de monsieur David Kimelfeld, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Sarah Peillon pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal.

Madame Peillon vous avez la parole.

(Madame Sarah Peillon est désignée et procède à l'appel nominal).

Membres de la Commission permanente

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : MM. Philip, Colin (pouvoir à M. Veron), Barral, Mme Frier, MM. Pillon (pouvoir à Mme Glatard), Chabrier.

Absents non excusés : Mme Poulain, M. Vesco.

Membres invités

- Absents non excusés : MM. Devinaz, Gouverneyre et Lebuhotel et Mme Runel

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

**Adoption du procès-verbal
de la Commission permanente du 8 avril 2019**

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la Commission permanente du 8 avril 2019. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

(Le procès-verbal est adopté à l'unanimité).

N° CP-2019-3039 - Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Georges Képénékian pour un déplacement à Genève (Suisse) le 11 avril 2019 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

N° CP-2019-3040 - Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Georges Képénékian pour un déplacement à Paris le 15 avril 2019 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

N° CP-2019-3041 - Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Georges Képénékian pour un déplacement à Montréal (Canada) du 4 au 7 juin 2019 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

- N° CP-2019-3042** - Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Georges Képénékian pour un déplacement à Philadelphie (Etats-Unis) du 2 au 4 juin 2019 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -
- N° CP-2019-3043** - Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Georges Képénékian pour un déplacement à Paris le 2 avril 2019 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -
- N° CP-2019-3044** - Compte-rendu des déplacements autorisés - Période du 1er mars au 30 avril 2019 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -
- N° CP-2019-3045** - Lyon 3° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu ouest - Déclassement du domaine public, par anticipation, de 84 lots de la copropriété M+M, située au 177 à 203 rue Garibaldi et 6 à 18 rue du Lac - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -
- N° CP-2019-3046** - Lyon 4° - Désaffectation et déclassement du domaine public de l'ancien collègue Maurice Sève - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -
- N° CP-2019-3047** - La Mulatière - Plan de cession - Autorisation donnée à Mme Céline Lagarrigue ou toute personne morale se substituant à elle, de déposer une demande de permis de construire pour réaliser la construction d'un bâtiment d'activité artisanale, industrielle, commerce de gros, entrepôt sur la parcelle cadastrée AK 215p située chemin du Pras - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -
- N° CP-2019-3048** - Rillieux la Pape - Saint Priest - Vaulx en Velin - Autorisation de déposer des demandes de permis de démolir - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -
- N° CP-2019-3049** - Villeurbanne - Carré de Soie - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie - Autorisation donnée aux sociétés dénommées SNC ALTAREA COGEDIM ZAC VLS et RHONE SAONE HABITAT (RSH) ou toute personne se substituant à elles, de déposer une demande de permis de construire portant sur les parcelles métropolitaines constitutives de l'îlot A1 de la ZAC, situées rue Léon Blum et rue Francia - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -
- N° CP-2019-3050** - Villeurbanne - Autorisation de déposer une demande de permis de construire - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -
- N° CP-2019-3051** - Prestations de maîtrise d'oeuvre pour le désamiantage, la démolition de bâtiments ou biens de la Métropole de Lyon et ceux dont la maîtrise d'ouvrage lui a été confiée - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -
- N° CP-2019-3052** - Prestation de stationnement dans les parcs souterrains : abonnements, tickets et cartes prépayés - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations à la suite d'une procédure de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -
- N° CP-2019-3053** - Gestion des espaces verts du patrimoine de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les accords-cadres de prestations - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -
- N° CP-2019-3054** - Fourniture de vêtements de travail divers pour les agents de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de fournitures à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -
- N° CP-2019-3055** - Maintenance préventive et curative des moyens de lutte contre l'incendie et désenfumage dans les immeubles, ouvrages et véhicules gérés par la Métropole de Lyon - Autorisation de signer les accords-cadres de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -
- N° CP-2019-3056** - Maintenance et exploitation des installations de chauffage et climatisation des bâtiments de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2019-3057 - Lyon 2° - Maintenance des circulations mécaniques du Centre d'échanges de Lyon Perrache (CELP) et de la Cité des Congrès - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kabalo rapporte les dossiers n° CP-2019-3039 à CP-2019-3057. Monsieur Kabalo, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KABALO, rapporteur : Merci monsieur le Président, chers collègues, quelques décisions : pour les numéros CP-2019-3039 à n° CP-2019-3044, il s'agit de prendre acte d'un certain nombre de déplacements de nos collègues dans le cadre de leurs délégations.

Le dossier n° CP-2019-3045 concerne le 3^{ème} arrondissement, dans la ZAC Part-Dieu ouest où il est demandé le déclassement par anticipation du domaine public métropolitain, de 84 lots de la copropriété de l'immeuble M+M. Ces 84 lots sont répartis de la sorte : 57 correspondent à des parkings en sous-sol, 19 à des parkings à l'extérieur et enfin, 8 à des locaux à usage de bureaux occupés par des services métropolitains. Ils représentent au total 28 052 des 100 120 des parties communes générales de la copropriété.

Le dossier n° CP-2019-3046 concerne la Croix-Rousse à Lyon 4°, pour la désaffectation et le classement du domaine public de l'ancien collège Maurice Sève, par arrêté du 4 mars 2019, le Directeur de l'Académie de Lyon, par délégation préfectorale, a prononcé la désaffectation des bâtiments et des espaces extérieurs de cet ancien collège. Il s'agit donc, pour la Métropole, de constater la désaffectation de l'ancien collège et de prononcer le déclassement du domaine public.

Le dossier n° CP-2019-3047 concerne La Mulatière. Il s'agit d'autoriser une demande de permis de construire pour la réalisation d'un bâtiment d'activités dans 3 domaines : artisanal, industriel, commerce de gros et entrepôt). Cette demande est liée à un plan de cession dans l'attente de la régularisation de cette cession. Le futur acquéreur souhaite déposer une demande de permis de construire, étant entendu que cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux.

Le dossier n° CP-2019-3048 concerne les Communes de Rillieux la Pape, Saint Priest et Vaulx en Velin. Il s'agit d'autoriser le permis de démolir portant sur :

- un ancien bâtiment d'une surface au sol de 80 m² et d'un ancien réservoir d'une surface de 200 m² situés rue de la Croix à Rillieux la Pape,
- une maison en R+1 et d'un garage d'une surface totale de 140 m² situés 13 rue de Bourgogne à Saint Priest,
- un entrepôt industriel avec une partie de bureaux d'une surface au sol de 2 500 m² situé 6-8 allée du textile à Vaulx en Velin.

Le dossier n° CP-2019-3049 concerne la Commune Villeurbanne sur la ZAC Carré de soie. Il s'agit d'autoriser la société dénommée SNC ALTAREA COGEDIM ZAC VLS et la société RSH à déposer une demande de permis de construire sur les parcelles métropolitaines situées rue Léon Blum et rue Francia, en vue de la réalisation du programme immobilier.

Le dossier n° CP-2019-3050 concerne toujours la Commune Villeurbanne. Il s'agit de la prochaine construction d'un collège d'une capacité de 700 élèves, situé 37/39 rue Bourgchanin et d'autoriser monsieur le Président à autoriser toutes demandes d'autorisation d'urbanisme portant sur la construction dudit collège.

Le dossier n° CP-2019-3051 (et il y en a plusieurs, donc je ne répèterai pas forcément la phrase) concerne l'autorisation donné à monsieur le Président à signer les accords-cadres et la durée des marchés oscille entre 2 ans et 4 ans. Alors, je le dis cette fois, il s'agit d'autoriser monsieur le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande relatif aux prestations pour maîtrise d'oeuvre pour le désamiantage, la démolition de bâtiments ou biens de la Métropole et ceux dont la maîtrise d'ouvrage lui a été confiée, avec la société SAFEGE et l'entreprise GINGER DELEO avec un montant maximum de 1 800 000 € TTC pour une durée ferme de 2 ans, reconductible une fois 2 années.

Le dossier n° CP-2019-3052 concerne l'accord-cadre à bon de commandes pour les prestations de stationnement dans les parcs souterrains avec la société LPA, pour un montant maximum de 1 080 000 € TTC pour une durée ferme de 4 ans.

Le dossier n° CP-2019-3053 concerne l'approbation du lancement de la procédure en vue de l'attribution des accords-cadres à bons de commandes de prestations de services pour la gestion des espaces verts du patrimoine privé de la Métropole, avec 2 lots, avec un montant minimum de 480 000 € TTC, et maximum de 2 880 000 € TTC.

Le dossier n° CP-2019-3054 concerne l'accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de vêtements de travail avec la société DIMAS SAS (distribution de matériel acoustique et de sécurité), pour un montant minimum de 648 000 € TTC et maximum de 840 000 € TTC.

Le dossier n° CP-2019-3055 concerne l'accord-cadre relatif à la maintenance préventive et curative des moyens de lutte contre l'incendie et désenfumage dans les immeubles, ouvrages et véhicules utilisés par la Métropole, avec deux lots, secteur est et secteur ouest, avec un minimum de 450 000 € TTC et maximum de 1 800 000 € TTC.

Le dossier n° CP-2019-3056 concerne l'accord-cadre à bons de commande pour la maintenance et l'exploitation des installations de chauffage et climatisation des bâtiments de la Métropole, avec l'entreprise IDEX ENERGIES, pour un montant minimum de 240 000 € TTC et maximum de 960 000 € TTC.

Le dossier n° CP-2019-3057 concerne l'accord-cadre pour la maintenance des circulations mécaniques du CELP et de la Cité Centre des Congrès, avec l'entreprise THYSSENKRUPP ascenseurs, pour un montant minimum de 300 000 € TTC et maximum de 1 200 000 € TTC. J'en ai terminé, monsieur le Président, merci.

M. LE PRESIDENT : Merci, est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur ces sujets ? Madame Baume.

Mme la Conseillère déléguée BAUME : Oui, monsieur le Président, ma question concerne la décision n° CP-2019-3046 qui est relative à la désaffectation du collège, l'ex collège Maurice Sève et donc pour nous, son déclassement. J'aurais souhaité savoir, monsieur le Président, ce qui se passera car derrière, il y a un projet d'habitat et de mise en place d'une infrastructure socio-éducative, ce que la Métropole met en place pour les personnes qui sont actuellement "hébergées", entre guillemets, dans ce site. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Madame Vessiller, quelques mots ?

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Oui, même sujet pour la décision n° CP-2019-3050 sur la demande de permis de construire du collège de Cusset rues Bourgchanin puisqu'il y a aussi des résidents qu'il va falloir inviter à aller ailleurs, si je puis dire.

M. LE PRESIDENT : Quelques mots pour lier les deux, en quelque sorte, d'abord rappeler que la responsabilité de la Métropole, sur ces sujets-là, elle est d'abord et avant tout sur les mineurs non accompagnés (MNA), la protection de l'enfance et que la problématique des personnes, on va dire, entre guillemets, "demandeurs d'asile", parce qu'il y a beaucoup de catégories diverses et variées dans ces deux squats est de la responsabilité de l'Etat. Pour autant, la Métropole ne peut pas se désintéresser du sujet.

Sur les MNA, sur le collège Maurice Sève, les choses sont récentes puisqu'elles datent de ce week-end. Il n'y a plus de MNA au sein du collège Maurice Sève, soit parce que certains ont été reconnus majeurs, donc ils ne sont pas mineurs non accompagnés, soit parce que certains ont été placés dans un certain nombre de lieux, soit d'appartements diffus, soit de places à l'hôtel. Pourquoi ? Parce que je rappelle que nous avons créé depuis début janvier, 122 places, hors hôtels et que 400 places devraient aboutir d'ici la fin de l'été, pour les MNA. Il nous restera à créer environ 400 places d'ici la fin de l'année pour les MNA, l'idée étant toujours, je le rappelle, de "désengorger", entre guillemets, les places à l'hôtel. Je rappelle que jusqu'à présent, 580 chambres d'hôtels qui sont occupées par des MNA. Donc, l'idée, c'est bien évidemment de faire baisser ce nombre de chambres.

Il se trouve qu'on a un phénomène aussi, avec une baisse du volume d'arrivées mais qui est passé de 120 à 80. Moi, je pense que c'est assez conjoncturel. Il faut le dire aussi, beaucoup sont déclarés majeurs. Il y a un phénomène qu'il faut avoir en tête, c'est-à-dire qu'il y a un ratio de personnes reconnues mineures, qui est moins important qu'il ne l'était.

Ce n'est pas que l'évaluation a changé. J'anticipe les éventuelles critiques là-dessus. C'est tout simplement parce qu'il y a un certain nombre de gens majeurs qui essaient de "rentrer" par ce biais-là. C'est une réalité et c'est comme cela. Et ce constat n'est pas uniquement métropolitain ; partout en France aujourd'hui, c'est le même phénomène que l'on rencontre de partout.

On créera 300 places d'ici la fin de l'année d'accompagnement de jour. Les délais sont longs parce qu'il y a des appels d'offres pour trouver des associations. Ce qui veut dire que l'essentiel des occupants sur Sève et Cusset, au sens large, relève du dispositif de l'asile. Donc, je rappelle que la gestion de l'hébergement et du traitement de la situation relève, d'abord et avant tout, de la responsabilité de l'Etat et du Préfet, ce qui ne nous empêche pas de travailler régulièrement avec le Préfet sur ces sujets-là.

J'ai proposé au Préfet, un certain nombre de terrains et de fonciers qui appartiennent à la Métropole pour que les services de l'Etat puissent créer des dispositifs d'accueil. Une fois que l'Etat a choisi les lieux, je me mets en relation avec les maires pour avoir leur accord, pour leur mise à disposition au moment où je parle on n'a pas été l'encontre des avis des maires. Je parle bien pour les dispositifs de mise à l'asile.

Au passage, j'ai reçu une lettre d'un maire qui n'est pas présent ici. Il était ému parce qu'il y avait quelques places d'hébergement diffus pour des MNA dans sa commune. Alors, il est vrai que sur les MNA dans les communes, moi je demande des places en diffus, pas ce que l'on a connu à Collonges. On a mis en place 50 places, on a préparé, on a fait les choses en amont avec le maire. Quand on a 4 places en diffus dans une commune, il est vrai que je ne demande pas l'autorisation au maire. Par contre, je demande au service d'informer précisément les maires qui le savent. Quatre places représentent du diffus parmi du diffus. Donc, il ne faut pas non plus en faire, à mon sens, une affaire extrêmement importante. Le maire a besoin de cette information mais pas en amont. Je ne crois pas, ou en tout cas ; ce serait un peu surprenant.

Un dispositif d'hébergement et d'accueil pour les publics dits "en insertion" devrait voir le jour d'ici la fin de l'été et on travaille beaucoup, en ce moment, avec Alain Mérieux et sa fondation pour proposer des lieux pour créer des dispositifs d'accueil. On verra un certain nombre de choses poindre d'ici septembre, de manière importante avec la fondation.

En ce qui concerne les publics qui sont dans les squats, le travail est mené avec l'Etat. Tout d'abord, on a besoin précisément de connaître la typologie des publics qui sont dans les squats, pour réorienter ensuite les gens. Cela veut dire qu'il faut que les services de l'Etat puissent rentrer pour évaluer les gens et pour faire ce diagnostic. En effet, l'Etat ne traite pas de la même manière ceux qui ont des droits à l'asile mais qui n'ont pas d'hébergement, ceux qui sont en procédure de contestation d'un avis qui a été rendu et qui a été défavorable ou encore ceux qu'on dit "dublinisés". Il y a différentes catégories.

Donc, sur ce point-là, on travaille en étroite collaboration entre la Métropole et le Préfet, pour pouvoir faire en sorte de créer les conditions pour pouvoir entrer dans les squats et pour pouvoir évaluer et faire ses évaluations, accompagnés par un certain nombre d'associations qui sont prêtes à travailler avec nous et à trouver des solutions dans le cadre légal.

Et là où le bât blesse dans un certain nombre de cas, c'est qu'à Maurice Sève, on est en cours d'évaluation, puisqu'on a pu rentrer dans un dialogue constructif avec les associations. Sur un certain nombre de lieux sur Cusset, on a pu le faire et on n'a pas pu le faire sur toutes, notamment l'amphi Z on l'a fait et l'amphi Z, l'évaluation a été faite et est en cours et est même terminée, je crois.

On n'a pas pu le faire sur ce qu'on appelle la Maison de Mandela, à ne pas confondre avec l'esplanade Mandela qui est un autre sujet. Et dans le squat qui s'appelle la Trappe, on n'arrive pas à faire rentrer les services de la préfecture dans ses lieux et donc, cela cause des difficultés pour évaluer et pour envisager des solutions.

Je rappelle que sur l'esplanade Mandela, c'est ce que l'on a fait. On n'est pas rentré dans un squat, il était sur l'espace public. On travaille en parfaite collaboration avec le Préfet, y compris au moment des évacuations. On ne met pas les gens à la rue, sauf pour celles et ceux qui ne le souhaitent pas pour des raisons qui leur appartiennent, et qui se perdent dans la nature rapidement. Mais pour l'esplanade Mandela, on a ouvert un gymnase qui est resté ouvert une dizaine de jours pour pouvoir continuer à réorienter les gens, y compris sur l'aide au retour pour celles et ceux qui ne peuvent bénéficier que de cette solution-là.

Voilà dans quel cadre, on travaille sur les différents lieux avec des populations très différentes mais vous le savez, notamment sur le site amphi Z, cela concerne des familles qui sont subsahariennes et cela concerne une centaine de personnes. Ce n'est pas tout à fait la même chose que la Trappe et cela dépend de la qualité de la relation qu'on peut mener avec les associations.

Il y a celles et ceux qui veulent qu'on travaille dans le cadre légal et avec qui on arrive à travailler. Puis, il y a celles et ceux qui ne le souhaitent pas pour des raisons qui leur appartiennent et qui souhaitent plutôt, mettre en désordre les dispositifs. Nous avons eu des difficultés pour faire en sorte de rentrer dans le collège Maurice Sève qui est un sujet que je connais bien puisqu'il est en proximité. Donc, je connais bien les interlocuteurs et les acteurs. Je connais bien les jeux d'acteurs et d'actrices de celles et ceux qui sont là-dedans et je le dis ici de manière assez forte. Il y a des associations qui jouent un rôle inacceptable dans ces processus-là. Il faut qu'on puisse continuer à travailler avec celles et ceux qui ont compris qu'on était dans une construction qui respecte le cadre légal et les personnes qui sont dans les squats mais on ne peut pas travailler avec des gens qui manipulent et qui, en permanence, bloquent les situations pour mettre le désordre dans les squats, pour des raisons qui sont bien éloignées de celles que nous poursuivons avec le préfet.

Voilà ce que je pouvais dire, aujourd'hui, sur la situation de ces deux lieux, sachant que derrière, bien évidemment, la nécessité d'évacuer n'est pas uniquement pour évacuer, mais est indispensable pour la réalisation de projets. Sur ces projets, monsieur Bret pourra en dire un mot, sur le collège à Cusset et il y a un projet qui n'est pas un projet de collège pour le coup car il est fermé mais il s'agit d'un projet d'urbanisme, avec l'implantation d'une maison de l'enfance et de la jeunesse sur le collège Maurice Sève.

M. le Vice-Président BRET : Je peux confirmer les propos de David Kimelfeld dans la présentation qu'il en a faite et les différentes dispositions qui sont mises en œuvre. Je peux rajouter, mais il l'a fait incidemment, que pour ce qui concerne Villeurbanne, les services de la ville sont aussi mobilisés dans ce triptyque ou ce trio plutôt Etat, Ville, Métropole. Donc, c'est plutôt dans le sens qu'il a indiqué que nous travaillons.

Je peux confirmer aussi que sur les 3 squats d'importance inégale, paradoxalement alors qu'initialement, nous pensions que l'amphi Z était plus difficile à pénétrer, si l'on peut dire. C'est celui avec lequel, le travail a pu être engagé déjà avec l'Etat et que pour les 2 autres, c'est beaucoup plus compliqué avec l'interdiction qui peut être faite par certains, pour y aller et qui rendent les solutions de réinstallation difficiles. Chacun peut le comprendre et dire aussi que dans les terrains qui sont de la Métropole mais qui sont sur le territoire de Villeurbanne, 3 propositions ont été faites et qui étaient des alternatives. Nous avançons vers une proposition à Villeurbanne dans le quartier Saint Jean sur un terrain qui pourrait être équipé et servir de "village d'insertion" si l'on peut dire, de lieu dans lequel, les populations pourraient être logées et pourraient ensuite rentrer dans des dispositifs d'insertion.

Je rappelle aussi mais Béatrice Vessiller le sait bien que la Ville de Villeurbanne, à travers des dispositifs qui lui sont propres, participe aussi à l'ancien dispositif I2E appelé, je crois : une famille, une école, un toit, qui est plus imagé. Nous participons de notre côté également dans du patrimoine de la ville pour ce qui relève d'une douzaine, voire une vingtaine de familles à terme, à des installations pour ceux qui sont relativement proches de l'insertion, avec des enfants scolarisés et donc avec un certain nombre de critères qui témoignent d'une capacité d'installations sur un territoire.

M. LE PRESIDENT : L'idée et j'en aurais terminé là-dessus, c'est en fait ce qu'on partage, je crois avec notamment le préfet, c'est de dire qu'on ne va pas évacuer un squat pour en recréer un autre dans le quart d'heure qui suit.

Donc, cela demande quelquefois de prendre un peu plus de temps, bien évidemment, avec des soucis de plannings car il y a des projets qui sont sur ces lieux-là et je les ai évoqués, pour évaluer et trouver les bonnes solutions et limiter au maximum le risque de recréer un squat. Evacuer tout le monde sans avoir fait d'évaluation, risque de recréer quelque part un autre lieu et c'est le problème. L'objectif est de ne pas déplacer le problème mais de le régler pour un certain nombre de personnes qui sont dans ces squats. Quand on ouvre un lieu provisoire et quand on évacue, il y a des gens qui disparaissent dans la nature parce que pour eux, au vu de leur statut, de leurs conditions, ils ne veulent pas rentrer. Mais, on a vu qu'avec l'esplanade Mandela, on est arrivé à apporter un certain nombre de réponses. Donc, c'est une autre façon de faire qui n'est pas parfaite mais en tout cas, je crois que tout le monde est assez mobilisé.

Voilà, donc je mets ces dossiers aux voix.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KABALO.

N° CP-2019-3058 - Pierre Bénite - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, et classement dans le domaine public de voirie métropolitain d'une parcelle de terrain nu située chemin du Barrage et appartenant à la Compagnie nationale du Rhône (CNR) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° CP-2019-3059 - Fontaines Saint Martin - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession à MM. Pierre-Louis et Loïc Ducourtieux d'une emprise de terrain située montée de la Côte Rivière au lieu-dit Le David - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° CP-2019-3060 - Lyon 5° - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à l'euro symbolique, à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) d'une emprise située 4 et 5 place du Change - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° CP-2019-3061 - Lyon 9° - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, à la société civile immobilière (SCI) Le Modulor d'une emprise située rue Berjon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° CP-2019-3062 - Vénissieux - Plan de cession - Habitat - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une parcelle de terrain nu située 21 rue Paul Bert et déclassement par anticipation d'un immeuble bâti situé 53 rue Victor Hugo - Cession, à titre onéreux, au profit de la société Marignan Résidences de ces 2 immeubles - Acquisition par dation d'un local propre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° CP-2019-3063 - Vaulx en Velin - Habitat et logement social - Déclassement du domaine public métropolitain et mise à disposition, à titre gratuit, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat, de parcelles de terrain nu situées 43-46 avenue Garibaldi - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° CP-2019-3064 - Lyon 5° - Montée du Change - Autorisation de déposer une demande de déclaration préalable de travaux pour la démolition d'un mur en mâchefer et la construction d'un muret - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2019-3065 - Vaulx en Velin - Rue de la République - Autorisation de déposer une demande de déclaration préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° CP-2019-3066 - Interventions et travaux urgents sur le territoire de la Métropole de Lyon - Accord-cadre à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2019-3067 - Travaux d'entretien et de petits investissements de voirie sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lots n° 9 et n° 11 - Accords-cadres à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les accords-cadres - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2019-3068 - Taille et entretien des arbres d'alignement sur les voies et espaces publics de la Métropole de Lyon - Lot n° 2 - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2019-3069 - Signalisation hôtelière sur voirie - Offre de concours par l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH) du Rhône - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2019-3070 - Bron - Classement d'office dans le domaine public de voirie métropolitain de l'impasse Kimmerling et de la rue Pététin - Saisine de M. le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie rapporte les dossiers n° CP-2019-3058 à CP-2019-3070. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, une douzaine de dossiers. Donc, le numéro CP-2019-3058 concerne la Commune de Pierre Bénite. La CNR a sollicité la Métropole de Lyon pour le classement dans le domaine public de voirie métropolitain d'une parcelle de 4 880 m². L'ensemble des services métropolitains consultés est favorable à ce classement.

Je rappelle que ce classement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte, est dispensé d'enquête publique. Le vendeur ayant accepté les conditions d'acquisition qui lui ont été proposées, un compromis a, d'ores et déjà, été établi. Aux termes du compromis, la parcelle sera acquise par la Métropole à l'euro symbolique.

Le dossier n° CP-2019-3059 concerne la Commune de Fontaines Saint Martin. La Métropole de Lyon a été sollicitée par monsieur Pierre-Louis Ducourtieux pour le déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise de 47 m² environ, située montée de la Côte Rivière. Il s'agit d'un délaissé de voirie. L'ensemble des services métropolitains est favorable à ce déclassement. Je rappelle que plusieurs réseaux existent et leur dévoiement sera à la charge de l'acquéreur. Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte est dispensé d'enquête publique, les acquéreurs ayant accepté les conditions de cession qui leur ont été proposées pour un montant de 4 230 € pour une surface de 47 m². Tous les frais de cession seront à leur charge.

Le dossier n° CP-2019-3060 concerne Lyon 5°, l'OPH LMH a sollicité la Métropole de Lyon pour le déclassement et la cession d'une emprise située sous la place du Change, afin de régulariser un empiètement de caves appartenant à la propriété riveraine, qui se trouvent sous le domaine public. L'ensemble des services métropolitains est favorable à ce déclassement. Plusieurs réseaux existants seront à la charge de l'acquéreur pour leur dévoiement. Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte, est dispensé d'enquête publique. Il est précisé que c'est dans le cadre de la mise en copropriété de la résidence "Place du Change" située 4 et 5 place du Change et 15 rue Lainerie à Lyon 5°, qu'il est apparu qu'une partie de ces caves, seraient en débordement. L'acquéreur ayant acquitté les conditions de cession qui lui ont été proposées, un compromis a déjà été signé et sera cédé à l'euro symbolique.

Le dossier n° CP-2019-3061 concerne Lyon 9°. La SCI Le Modulor représentée par monsieur Dussert son gérant, a sollicité la Métropole de Lyon pour le déclassement du domaine public et la cession à titre onéreux d'une emprise d'une superficie de 124 m² environ, située rue Berjon à Lyon 9°. Cette acquisition permettra à la société de fermer l'accès au quai de déchargement situé à l'arrière de l'établissement. L'ensemble des services métropolitains est favorable à ce déclassement. Plusieurs réseaux existants, leur dévoiement sera donc à la charge de l'acquéreur. Il n'y a pas d'atteinte aux conditions de desserte, donc cette procédure sera dispensée d'enquête publique. L'acquéreur a accepté les conditions de cession, pour un montant de 4 000 €. Tous les frais liés à cette cession seront donc à sa charge.

Le dossier n° CP-2019-3062 concerne la Commune de Vénissieux. Dans le cadre d'une opération de remembrement foncier en vue de la réalisation d'un programme immobilier mixte habitat et commerces, d'une surface de plancher d'environ 4 769 m², la Métropole se propose de céder, au profit de la société Marignan Résidences, lesdites parcelles. La parcelle cadastrée BL 109 devra être déclassée du domaine public de voirie métropolitain ; l'enquête technique a indiqué la présence de plusieurs réseaux qui seront pour leur dévoiement à la charge de l'acquéreur. L'ensemble des services métropolitains est favorable à ce déclassement. La constatation de la désaffectation de l'emprise déclassée par anticipation interviendra dans un délai maximal de 3 années, à compter de la présente décision. Il est donc proposé que la Métropole prononce, dès à présent, le déclassement par anticipation de la parcelle cadastrée BL 113 précitée du domaine public de voirie métropolitain. Dans le cadre de l'optimisation de la gestion de son patrimoine, la Métropole céderait ces biens, libres de toute location ou occupation, à la société Marignan Résidences au prix de 720 000 € TTC. Je vous laisse voir la décomposition de ce montant.

Le dossier n° CP-2019-3063 concerne la Commune de Vaulx en Velin. La Métropole de Lyon est propriétaire 43-46 avenue Garibaldi à Vaulx en Velin, d'un terrain d'une superficie totale de 10 720 m² dépendant de plusieurs parcelles. Dans le cadre du relogement des habitants de la Cité Marhaba située en face du terrain susvisé, celui-ci serait mis à la disposition de l'OPH Lyon Métropole habitat dont le programme permettra la réalisation de logements sociaux en mode de financement prêt locatif à usage social (PLUS), en mode de financement prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et en mode de financement prêt locatif social (PLS). Une partie des parcelles cadastrées BL 91 et BL 146 situées 43-46 avenue Garibaldi à Vaulx en Velin, doivent faire l'objet d'un déclassement du domaine public pour une superficie d'environ 590 m². Plusieurs réseaux existants seront être dévoyés à la charge de l'OPH Lyon Métropole habitat. L'ensemble des services métropolitains consultés est favorable à ce déclassement. Il n'y a pas d'atteinte aux conditions de desserte et donc une dispense d'enquête publique routière. Enfin, l'acquéreur ayant accepté les conditions de mise à disposition qui lui ont été proposées, une promesse de bail emphytéotique a déjà été établie.

Le dossier n° CP-2019-3064 concerne Lyon 5°. La placette du Change située à l'angle de la montée du Change et de la montée Saint Barthélémy à Lyon 5° est soutenue par un mur maçonné en pierre, en bon état. Ce mur constitue la limite du domaine public et du domaine privé. Cette partie du mur faisant office de soutènement de la placette a été surmontée à une certaine époque par un mur en mâchefer de 6,5 m de long et 2 m de hauteur. Cette partie pose aujourd'hui problème et menace de s'écrouler. La Métropole de Lyon doit donc mettre la placette en sécurité. Pour mettre la placette en sécurité, la Métropole doit démolir la partie en mâchefer et venir construire une murette enduite surmontée d'une lisse (barrière en métal). Cette lisse sera identique à la main courante du garde-corps existant côté escalier. Les travaux se situent dans un périmètre de protection des monuments historiques, les procédures doivent donc suivre la mise en oeuvre en application du patrimoine. À ce titre, les travaux de création d'un muret sont soumis à une autorisation d'urbanisme, sous la forme d'une déclaration préalable. La mise en oeuvre de cette procédure doit faire l'objet d'une décision de cette Commission permanente. La déclaration préalable de travaux sera déposée auprès du service de l'urbanisme de la Ville de Lyon qui l'instruira en prenant l'avis du service de l'ABF.

Le dossier n° CP-2019-3065 concerne l'aménagement de la rue de la République à Vaulx en Velin, sur la section Blanqui-Pasteur, pour en faire un espace à l'ambiance apaisée, agréable et confortable, reliant entre eux les espaces centraux de Vaulx en Velin Village et plus généralement les autres polarités de la Commune.

Pour ce projet, la Métropole de Lyon a décidé de réaliser un réaménagement de la rue et de ses espaces publics attenants répondant à plusieurs objectifs, à savoir :

- développer la qualité urbaine et embellir le cadre de vie :

- . apaiser la circulation automobile et réorganiser le stationnement,
- . sécuriser les déplacements de tous les usagers et faciliter l'usage des modes doux (marche à pied, vélo),
- . requalifier l'espace public et conforter le coeur de quartier.

Le projet prévoit un réaménagement de façade à façade sur sa section Blanqui-Pasteur. La voirie est conservée en double sens mais s'accompagne d'une piste bidirectionnelle au nord. L'esplanade de Verdun se transforme en une promenade végétalisée. La place Boissier redevient une place de village avec de nombreux usages. La place Saunier redonne un parvis piéton à l'église, tout en restituant une aire de stationnement à l'arrière et la place Pasteur devient un espace piéton pour mettre en valeur l'entrée du village et l'aire de jeux.

Afin de restituer un nombre de places de stationnement similaire à celui qui existe aujourd'hui, tout en libérant les espaces publics de la voiture, le projet prévoit la création d'une nouvelle aire de stationnement de 20 places dans la continuité d'une aire de stationnement existante.

La nature des travaux à mettre en oeuvre implique le dépôt d'une déclaration préalable. La déclaration préalable sera déposée auprès de la mairie de Vaulx en Velin qui l'instruira.

Le dossier n° CP-2019-3066 a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution d'un accord-cadre à bons de commande relatif aux interventions et travaux urgents sur le territoire de la Métropole. Le présent marché fera l'objet d'un accord-cadre à bons de commande, pour une durée ferme de un an reconductible de façon tacite 3 fois une année. L'accord-cadre comporterait un engagement annuel minimum de 150 000 € HT, et maximum de 600 000 € HT. Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer cet accord-cadre.

Le présent dossier n° CP-2019-3067 concerne le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de 2 marchés relatifs aux travaux d'entretien et de petits investissements de voirie sur le territoire de la Métropole. Les prestations relatives aux 2 marchés feront suite, à une procédure d'appel d'offres ouvert. Tous les lots seront des accords-cadres à bons de commande, pour une durée ferme de 2 ans, renouvelable 2 fois. L'allotissement géographique et les engagements de commande des 2 marchés sont mentionnés ci-dessous, à savoir :

- pour le lot n° 9 à Lyon 2°, pour un montant minimum de 700 000 € HT et 2 100 000 € HT, pour le maximum ;
- pour le lot n° 11 à Lyon 8°, pour un montant minimum de 700 000 € HT, et 2 100 000 € HT maximum. Il est proposé à la Commission d'autoriser le Président à signer ces accords-cadres.

Le dossier n° CP-2019-3068 concerne le lancement le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, concernant l'attribution de 4 marchés relatifs aux prestations de taille et entretien des arbres d'alignement sur les voies et espaces publics de la Métropole. Je rappelle que chacun de ces marchés fera l'objet d'un accord-cadre à bons de commande pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon tacite une fois 2 années. Il y aura donc 4 marchés par allotissement géographique. Le présent dossier concerne l'autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande se rapportant au lot n° 2. Il comporterait un engagement minimum de 600 000 € HT, et maximum de 2 400 000 € HT. Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit accord-cadre.

Le dossier n° CP-2019-3069 concerne une convention avec l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH) du Rhône. La convention définit les conditions de mise en oeuvre de l'offre de concours et des engagements respectifs de la Métropole et de l'UMIH du Rhône concernant la réalisation des travaux sur le domaine public de voirie métropolitain. Ainsi, sont définis le mode opératoire et les règles à appliquer pour les nouvelles installations, les suppressions, les mises à jour, la maintenance et l'entretien de la signalisation des hôtels et des résidences de tourisme sur le territoire de la Métropole. L'UMIH du Rhône s'engage à régler à la Métropole une participation financière annuelle en fonction du nombre de mentions répertoriées, à savoir 401 pour un montant de 46 724,52 € HT

Le dossier n° CP-2019-3070 qui est donc le dernier concerne la Commune de Bron. En vue du classement d'office de l'impasse Kimmerling et de la rue Pététin dans le domaine public de voirie métropolitain, dont l'engagement a été approuvé par décision de la Commission permanente le 8 octobre 2018, une enquête publique de 30 jours a eu lieu . Monsieur Alain Avitable, commissaire-enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions le 13 février 2019. Il a donné un avis favorable avec certaines recommandations : un programme de réfection de la voirie, que soit étudié en concertation avec les riverains, en prenant en considération les observations et propositions formulées dans le cadre de la présente enquête publique. Ces recommandations n'impactant pas directement la procédure de classement d'office ; elles seront exemptées d'enquête et favorable au classement. Dans le cadre de l'enquête publique, 13 propriétaires ont manifesté leur opposition au projet de classement d'office dont 11 propriétaires sur l'impasse Kimmerling et 2 propriétaires sur la rue Pététin. En cas d'opposition d'un seul des propriétaires, la décision de classement ne relève plus de la collectivité compétente, à savoir de la Métropole mais doit être prise par arrêté préfectoral. C'est pourquoi, conformément à l'article L 318-3 du code de l'urbanisme, il est proposé de saisir monsieur le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, pour statuer sur le classement d'office de l'impasse Kimmerling et de la rue Pététin. Voilà monsieur le Président pour l'ensemble de mes dossiers.

M. LE PRESIDENT : Merci monsieur Abadie. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Non, donc je mets ces dossiers aux voix.

Adoptés à l'unanimité :

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni aux votes des dossiers n° CP-2019-3060 et CP-2019-3063, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° CP-2019-3071 - Etudes et expertises pour une logistique urbaine durable - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations de services - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Calvel rapporte le dossier n° CP-2019-3071. Monsieur Calvel, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué CALVEL, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, vous savez tous, nous savons tous l'importance de la logistique urbaine sur la qualité de vie, sur l'environnement, avec tous les impacts sur la qualité de l'air, les nuisances sonores et la congestion urbaine. C'est la raison pour laquelle, ce dossier que je vous présente, vise à autoriser monsieur le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande ayant pour objet la réalisation d'études et d'expertises pour une logistique urbaine durable, pour un montant minimum de 50 000 € HT et un montant maximum de 200 000 € HT et pour une durée ferme de 2 ans reproductibles une fois. Cette décision est conforme à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales.

M. LE PRESIDENT : Merci monsieur Calvel. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Non, donc je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué CALVEL.

N° CP-2019-3072 - Bron - Caluire et Cuire - Chassieu - Corbas - Craponne - Dardilly - Ecully - Feyzin - Francheville - Givors - Grigny - Lyon 7° - Lyon 9° - Meyzieu - Neuville sur Saône - Rillieux la Pape - Saint Genis Laval - Saint Priest - Sainte Foy lès Lyon - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Vénissieux - Gestion des aires d'accueil des gens du voyage - Approbation de la convention 2019 d'aide à la gestion des aires d'accueil (AGAA) fixant la participation annuelle de l'Etat à leur fonctionnement - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère déléguée Cardona rapporte le dossier n° CP-2019-3072. Madame Cardona, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée CARDONA, rapporteur : Oui, merci monsieur le Président, cette décision concerne la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et plus particulièrement, l'approbation de la convention 2019 d'aide à la gestion des aires d'accueil. Comme chaque année, l'Etat contribue au financement à travers le versement d'une aide. En 2018, la Métropole avait perçu une aide d'un montant de 539 852,46 €, pour nous aider sur la gestion des 19 aires d'accueil de la Métropole. Nous sollicitons en 2019, l'AGAA qui est constituée de deux parts : une part forfaitaire fixe de 254 024,00 € et une part indexée sur le taux d'occupation de 273 022,02 €. Le versement de l'aide est effectué mensuellement, à terme échu, par la Caisse d'allocations familiales (CAF), à raison de 43 920,50 €.

Les autres recettes sont constituées par des redevances d'occupation versées par les usagers. Nous vous demandons d'approuver la convention à passer entre l'Etat et la Métropole pour l'année 2019 portant sur la participation financière de l'Etat au fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage et versée par la CAF et autoriser monsieur le Président à signer ladite convention.

M. LE PRESIDENT : Merci madame Cardona. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée CARDONA.

N° CP-2019-3073 - Bron - Champagne au Mont d'Or - Ecully - Irigny - Lyon - Meyzieu - Neuville sur Saône - Pierre Bénite - Saint Priest - Vaulx en Velin - Vénissieux - Sainte Foy lès Lyon - Villeurbanne - Oullins - Saint Fons - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat suite au transfert du patrimoine de la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Gabriel Rosset et à sa dissolution auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-3074 - Cailloux sur Fontaines - Oullins - Lyon 5° - Lyon 3° - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) suite à la cession de biens par la Société Cité nouvelle - Transfert de dette - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-3075 - Ecully - Lyon 8° - Villeurbanne - Craponne - Chassieu - Irigny - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-3076 - Lyon 3° - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-3077 - Lyon 4° - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Dynacité auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-3078 - Lyon 5° - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Cité nouvelle auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-3079 - Lyon 7° - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Alliade habitat auprès du Crédit foncier de France, suite à la cession de biens par la SA d'HLM Cité nouvelle - Décision modificative à la décision du Bureau n° B-2011-2487 du 4 juillet 2011 - Transfert de dette - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-3080 - Oullins - Garanties d'emprunts accordées à l'Association scolaire Notre-Dame du bon conseil auprès de la Caisse d'épargne Rhône-Alpes - Décision modificative à la délibération du Conseil général du Rhône n° 003-03 du 13 juin 2014 et à la délibération du Conseil de la Communauté urbaine n° 2014-0462 du 15 décembre 2014 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-3081 - Saint Genis les Ollières - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Vilogia auprès de Arkea - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-3082 - Vénissieux - Cailloux sur Fontaines - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) ICF sud-est Méditerranée auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-3083 - Vénissieux - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme d'économie mixte (SAEM) Adoma auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-3084 - Villeurbanne - Tassin la Demi Lune - Collonges au Mont d'Or - Craponne - Lyon 8° - Décines Charpieu - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Vilogia auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réaménagement de la dette - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-3085 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réaménagement de la dette - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-3086 - Déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le territoire de la Métropole de Lyon - Licence d'utilisation de la marque GRAND LYON de la Métropole - Approbation d'un contrat de licence non exclusive de marque avec la société IZIVIA FMET 1 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

N° CP-2019-3087 - Cessions de marques entre la société EKNO et la Métropole de Lyon - Approbation d'un contrat de cessions des 2 marques LYVE déposées par la société EKNO - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

N° CP-2019-3088 - Villeurbanne - Infiltrations dans une cave située 77 rue Dedieu - Protocole d'accord transactionnel - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse rapporte les dossiers n° CP-2019-3073 à CP-2019-3088. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Oui, monsieur le Président, chers collègues, j'ai 16 dossiers dont 13 dossiers de garanties d'emprunts. Je commence par les 6 décisions modificatives.

Le dossier n° CP-2019-3073 est au profit de Lyon Métropole habitat, en raison du transfert du patrimoine du projet d'apport du patrimoine de la SA d'HLM Gabriel Rosset et de sa dissolution. Le transfert porte sur 126 lignes de prêt.

Le dossier n° CP-2019-3074 est au profit d'Alliade habitat consécutif à un transfert de dette souscrite initialement auprès de la CDC par la société Cité nouvelle, à la suite de la cession de biens.

Le dossier n° CP-2019-3079 est toujours au profit d'Alliade habitat, est relatif à un transfert de dette initialement, cette fois-ci, du Crédit foncier de France par Cité nouvelle, à la suite de la cession de biens.

Le dossier n° CP-2019-3080 est au profit de l'Association Notre-Dame du bon conseil relative à la renégociation des taux de prêts accordés par la Caisse d'épargne.

Le dossier n° CP-2019-3084 est au profit de SA d'HLM Vilogia, à la suite d'un réaménagement de la dette souscrite auprès de la CDC et portant sur une diminution de la marge appliquée au taux du Livret A.

Le dossier n° CP-2019-3085 est au bénéfice d'Alliade habitat, à la suite du rallongement de la durée, avec uniformisation de marge de 2 lignes de prêt souscrites auprès de la CDC.

Je poursuis par 7 nouvelles demandes de garanties. Elles concernent 516 logements, pour un montant d'encours supplémentaire de 19 992 929 €.

Le dossier n° CP-2019-3075 est au profit d'Alliade habitat pour la réhabilitation de 90 logements rue de la Feyssine à Villeurbanne. La réhabilitation également de 102 logements dont 50 en cours de cession rue Bataille à Lyon 8°. Ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur, déposée sur les pupitres, afin de corriger un nombre de logements erroné :

"Dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "La SA d'HLM Alliade habitat envisage les réhabilitations, etc.", il convient de lire :

. 102 logements situés 132 rue bataille à Lyon 8°

au lieu de :

. 293 logements situés 32 rue bataille à Lyon 8°

Dans le tableau de l'exposé des motifs, il convient de lire à la 2^{ème} ligne de la colonne "opération" :

. réhabilitation de 102 logements

au lieu de :

. réhabilitation de 293 logements

Dans le tableau figurant en annexe, dans la colonne "nature de l'opération", il convient de lire :

. réhabilitation de 102 logements sis 132 rue bataille à Lyon 8° - PAM

au lieu de :

. réhabilitation de 293 logements sis 132 rue bataille à Lyon 8° - PAM"

Puis, la réhabilitation de 128 logements situés 2-12 avenue des sources à Ecully, de 69 logements situés 249-251 avenue Berthelot à Lyon 8° et les acquisitions en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 7 logements situés rue Jean Claude Martin à Craponne, de 14 logements situés 18-20 route de Genas à Chassieu et l'acquisition-amélioration de 4 logements situés 22 avenue de Verdun à Irigny.

Le dossier n° CP-2019-3076 est au profit de l'OPH Grand Lyon habitat pour l'acquisition en usufruit de 29 logements dans le cadre d'immeubles à rénover rue Paul Bert à Lyon 3°, pour un montant garanti de 814 463 €.

Le dossier n° CP-2019-3077 est au profit de SA d'HLM Dynacité pour l'acquisition en VEFA de 18 logements rue Aimé Boussange à Lyon 4°, pour un montant garanti de 1 985 430 €.

Le dossier n° CP-2019-3078 est au bénéfice de la SA d'HLM Cité nouvelle pour l'acquisition-amélioration de 3 logements montée Saint Barthélémy à Lyon 5°, pour un montant garanti de 90 100 €.

Le dossier n° CP-2019-3081 est au profit de la SA d'HLM Vilogia pour l'acquisition en VEFA de 6 maisons allée des Lavandes à Saint Genis les Ollières, pour un montant garanti de 1 117 047 €.

Le dossier n° CP-2019-3082 est au profit de SA d'HLM ICF sud-est Méditerranée pour la construction de 7 logements chemin du Charbonnier à Vénissieux, l'acquisition en VEFA de 2 logements route de Noailleux à Cailloux sur Fontaines et de 8 logements situés 21 rue de la Commune de Paris à Vénissieux, pour un montant garanti de 1 430 806 €.

Le dossier n° CP-2019-3083 est au bénéfice de la SAEM Adoma pour l'acquisition en VEFA de 98 logements boulevard Jodino à Vénissieux, pour un montant garanti de 2 388 898 €.

Il me reste 3 dossiers : le dossier n° CP-2019-3086 concerne l'approbation d'un contrat de licence non exclusive de la marque "GRAND LYON", par la société IZIVIA pour la désignation de son futur service de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, en cours de déploiement sur le territoire de la Métropole.

Le dossier n° CP-2019-3087 concerne une cession de marque entre la société EKNO et la Métropole de Lyon, cession des 2 marques LYVE déposées par la société EKNO.

Le dossier n° CP-2019-3088 concerne l'approbation d'un protocole transactionnel et d'autoriser monsieur le Président à signer le protocole entre la Métropole, madame Himmel Mouissat et la MAIF, à la suite d'infiltrations d'eau survenues au 77 de la rue Dedieu à Villeurbanne, pour un montant total de 1 200 €, 764,66 € au profit de madame Mouissat et 435,34 € au profit de la MAIF. Voilà j'en ai terminé, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Je mets les dossiers aux voix.

Adoptés à l'unanimité :

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2019-3073, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de Alliade habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni aux votes des dossiers n° CP-2019-3074, CP-2019-3075, CP-2019-3079 et CP-2019-3085 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- MM. Michel LE FAOU et Roland JACQUET, Mme Béatrice VESSILLER, membres du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2019-3076 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Catherine PANASSIER, Présidente de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2019-3076, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° CP-2019-3094 - Lyon 8° - Opération de rénovation des portiques potences hauts mâts (PPHM) du boulevard périphérique Laurent Bonnevey (RD 383) - Occupation temporaire du domaine privé non métropolitain par un portique de signalisation directionnelle - Convention entre le syndicat des copropriétaires de la résidence Bonnevey et la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Da Passano rapporte le dossier n° CP-2019-3094. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous sommes en train de rénover et de changer tous les PPHM du boulevard Laurent Bonnevey le périphérique. Ce sont des portiques potences hauts mâts. Il s'agit de grands portiques sur lesquels sont installés les panneaux de signalisation et dans le cadre de cette rénovation, l'un d'entre eux est partiellement implanté sur une propriété privée. Il est vous donc demandé d'adopter une convention d'occupation temporaire pour mettre en place ce portique, sachant que cette convention est conclue à titre gracieux.

M. LE PRESIDENT : Merci monsieur Da Passano. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

N° CP-2019-3095 - Portail de covoiturage sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 1 : conception et gestion du portail - Autorisation de signer un avenant de prolongation de durée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2019-3096 - Maintenance de la solution Socle de diffusion et prestations associées - Lancement de la procédure de marché sans publicité ni mise en concurrence pour un accord-cadre de prestations de services - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations de services à la suite d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

N° CP-2019-3097 - Maintenance, exploitation et évolution des installations téléphoniques - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert pour un accord-cadre de prestations de services - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

N° CP-2019-3098 - Maintenance du logiciel standard gestion patrimoniale physique et technique, gestion de l'entretien et gestion locative (GIMAWEB) et prestations associées - Lancement de la procédure de marché sans publicité et sans mise en concurrence pour un accord-cadre de prestations de services - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations de services à la suite d'une procédure de marché sans publicité et sans mise en concurrence - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

N° CP-2019-3099 - Convention de mise à disposition de fibres optiques concédant un droit exclusif de longue durée et irrévocable entre la Métropole de Lyon et la société Grand Lyon THD - Autorisation de signer un avenant n° 1 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze rapporte les dossiers n° CP-2019-3095 à CP-2019-3099. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, un premier dossier n° CP-2019-3095 qui vous propose de signer un avenant pour prolonger la durée d'un contrat qui nous lie à la société Roue Verte, qui est la société qui gère notre portail de covoiturage du Grand Lyon, ceci dans une fourchette qui se situe entre 100 000 € HT et 400 000 € HT pour une durée ferme de 4 années. Je rappelle que ce site de covoiturage fonctionne extrêmement bien. Nous avons près de 27 000 inscrits, ce qui représente très concrètement 14 000 voitures en moins, 22 000 tonnes de CO² en moins également émis, sachant que 22 % des utilisateurs sont sur des trajets réguliers donc, nous pouvons nous féliciter de ce nouvel usage qui se répand sur notre Métropole et continuer à le soutenir.

Un deuxième dossier n° CP-2019-3096 qui concerne une procédure de marché sans publicité ni mise en concurrence pour un accord-cadre de prestations de service qui concerne, cette fois, l'hébergement et la maintenance du socle de diffusion de notre plateforme de données publiques de la Métropole Grand Lyon qui s'appelle Grand Lyon Data, ceci au profit de la société Néogéo dans une fourchette annuelle entre 200 000 € HT et maximum annuel de 450 000 € HT. Il s'agit du renouvellement d'un marché existant. Techniquement, je vous précise que cette plateforme Data est constituée de 2 composants : le portail de diffusion et le socle de diffusion qui gère ces données. Il s'agit donc de ce deuxième volet. De la même manière, nous pouvons nous féliciter du patrimoine informationnel dont nous disposons à la Métropole de Lyon qui fait figure de référence à l'échelle nationale mais aussi internationale, puisque nous avons plus de 1 000 jeux de données aujourd'hui disponibles et nous avons lancée, dernièrement, d'ailleurs, la deuxième version de cette plateforme. Je suggérerais d'ailleurs, qu'à l'occasion un jour, nous fassions une démonstration pour que chacun puisse vraiment comprendre de quoi il s'agit.

Un troisième dossier n° CP-2019-3097 concerne le lancement du marché pour la maintenance, l'exploitation et l'évolution de nos installations téléphoniques. Il s'agit-là de téléphonie fixe. Ceci dans une enveloppe entre 400 000 € HT et 1 600 000 € HT, pour une durée ferme de 2 années. Il s'agit également d'un renouvellement de marché.

Le dossier suivant n° CP-2019-3098 porte sur le renouvellement du marché de maintenance d'un logiciel qui est utilisé par la direction du patrimoine des moyens généraux pour la gestion des bâtiments de la Métropole. Il s'agit du logiciel GYMAWEB. Il s'agit d'une maintenance éditeur avec un engagement de commande entre 128 000 € HT et 512 000 € HT pour une durée ferme de 4 ans. C'est un marché sans mise en concurrence car seul cet éditeur peut assurer cette prestation.

Enfin, un dossier n° CP-2019-3099 qui doit nous permettre d'élargir le périmètre de mise à disposition de la fibre optique qui a été concédée à la société Grand Lyon Très haut débit (THD), à partir d'un avenant autorisant une convention. Cette proposition d'avenant fait suite à la délibération que nous avons convenue en novembre 2017 et qui permet à la Métropole de bénéficier de notre DSP en fibres optiques, pour ses besoins propres. Nous avons notamment, nos 78 collèges publics et 55 sites administratifs, soit un total de 103 sites qui bénéficient de cette fibre optique et nous souhaitons élargir le périmètre de ce bénéfice mais aussi améliorer la maintenance de ces fibres dans des situations exceptionnelles qui n'étaient pas couvertes jusqu'alors. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je mets ces dossiers aux voix.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° CP-2019-3100 - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 120 et 304 situés 25 rue Guillermin et appartenant à M. Omer Akkas et M. Veysal Akkas - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3101 - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 122 et 306 situés 25 rue Guillermin et appartenant à M. Orhran Ozay - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3102 - Caluire et Cuire - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain bâti situé impasse de l'Eglise et appartenant à Mme Faverjon, veuve Palisson - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3103 - Caluire et Cuire - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées 4 ter rue de Montessuy et appartenant à la copropriété Le 1888 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3104 - Chassieu - Projet urbain - Opération du Raquin - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain, issue de 2 parcelles de terrain de plus grande étendue, située chemin du Raquin et appartenant à Mme Marie-Claude Archimbaud - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3105 - Corbas - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située à l'angle du boulevard Jean Mermoz et du chemin des Bruyères, et appartenant aux consorts Pellet - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3106 - Craponne - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 24 rue du Pont Chabrol et appartenant aux consorts Forly et Chanas - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3107 - Dardilly - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, des parcelles cadastrées AT 1, AT 60 et AT 62 situées chemin de la Brocardière et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Dardilly - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3108 - Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) - Approbation du principe d'acquisition, à titre onéreux, à la suite d'une mise en demeure d'acquiescer, d'un tènement industriel situé 2 rue Louise Michel, sur la parcelle cadastrée BM 6 et appartenant à la société United Parcel Service France SAS (UPS) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3109 - Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison d'habitation située 19 rue André Gelas et appartenant à M. Sadia et à Mme Chabbi - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3110 - Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) - Approbation du principe d'acquisition, à titre onéreux, à la suite d'une mise en demeure d'acquiescer, d'un tènement immobilier situé 2 chemin départemental 12, sur la parcelle cadastrée BL 297 et appartenant à l'indivision De la Iglésia - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3111 - Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) - Approbation du principe d'acquisition, à titre onéreux, à la suite d'une mise en demeure d'acquiescer, d'un tènement immobilier situé lieu-dit Les Verchères et 26 rue Jean Bouin, sur les parcelles cadastrées BL 172, BL 179 à BL 181, BL 186 à BL 190, BL 294 et appartenant à la société civile immobilière (SCI) de la Vialle - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3112 - Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la chimie - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison d'habitation située 43 rue du 8 mai 1945 et appartenant aux consorts Reboul - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3113 - Givors - Développement urbain - Ilot Oussékine - Acquisition, à titre onéreux, d'un lot de copropriété dépendant de l'ensemble immobilier situé 52 rue Roger Salengro et 15 rue Charles Simon et appartenant à la société civile immobilière (SCI) des Ajoncs - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3114 - Irigny - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 38 rue de Combemore et appartenant aux époux Forien - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3115 - Irigny - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 19 rue de Combemore et appartenant aux époux Carissan - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3116 - Irigny - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 30 rue de Combemore et appartenant à Mme Nicole Forgeard - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3117 - Irigny - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 21 rue de Combemore et appartenant aux conjoints Jabouin Vallon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3118 - Irigny - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées 11 rue de Combemore et appartenant aux époux Morello - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3119 - Limonest - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées route de Saint Didier et appartenant à la Commune - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3120 - Lyon 1er - Habitat - Logement social - Acquisition, à titre onéreux, d'un immeuble situé 26 rue de l'Annonciade-5 rue Fernand Rey et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3121 - Lyon 8° - Développement urbain - Projet urbain partenarial (PUP) Saint Vincent de Paul - Acquisition, à titre onéreux, de 5 parcelles de terrain partiellement occupées, situées entre la route de Vienne et la rue Montagny et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Vinci Immobilier Résidentiel ou toute autre société qui lui sera substituée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3122 - Lyon 8° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz sud - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu situé au 1-15 rue Albert Morel et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3123 - Meyzieu - Equipement public - Bassin de rétention - Secteur Peyssillieu - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu situé lieu-dit Peyssillieu cadastré DC 130, DC 126, DC 127, DC 128 et appartenant à la société Alliade habitat - Abrogation de la décision de la Commission permanente n° CP-2018-2658 du 8 octobre 2018 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3124 - Mions - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 60 rue Victor Hugo lieudit Champ du Rat et appartenant aux conjoints Ravier - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3125 - Neuville sur Saône - Développement urbain - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 12 avenue Carnot et appartenant au Service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3126 - Pierre Bénite - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'un lot de copropriété situé dans l'ensemble immobilier en copropriété situé rue de la Grande Allée et rue Yon Lug et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Saône A7 ou toute autre société qui lui sera substituée - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n° CP-2018-2662 du 8 octobre 2018 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3127 - Saint Didier au Mont d'Or - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située chemin des Ardelets et appartenant à la société 1850 Invest - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3128 - Saint Fons - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain bâti situé 6 place Roger Salengro et appartenant à Mme Christiane Pampouly - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3129 - Saint Priest - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 57 ter rue Gambetta et appartenant à la société civile d'attribution (SCA) Durand-Monteillet - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3130 - Vaulx en Velin - Développement urbain - Carré de Soie - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Tase - Acquisition, à titre onéreux, des parcelles cadastrées BR 328, BN 49 et BN 50 situées allée du Textile et de la parcelle cadastrée BR 325 située avenue du Bataillon Carmagnole Liberté et appartenant à l'association syndicale libre (ASL) du lotissement centre d'activités de la Poudrette - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3131 - Grigny - Développement urbain - Secteur Les Sablons - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Commune, d'une parcelle de terrain située Le Bourg - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3132 - Limonest - Plan de cession - Développement économique - Cession, à titre onéreux, à la société civile d'exploitation agricole (SCEA) La Bruyère, de 2 parcelles de terrain issues des parcelles cadastrées H 608 et H 609 situées chemin des Bruyères - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3133 - Lyon 3° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu Ouest - Cession, à titre onéreux, à la société Financière de Lyon ou à toute autre personne morale au sein de son groupe, de 84 lots de la copropriété M+M, située au 177 à 203 rue Garibaldi et 6 à 18 rue du Lac - Autorisation de dépôt de toute demande d'autorisation du droit des sols - Institution de servitudes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3134 - Lyon 3° - Equipement public - Cession, à titre gratuit, à l'établissement dénommé Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat d'un terrain nu situé 56 rue de l'Abbé Boisard - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3135 - Lyon 4° - Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à droit de priorité avec préfinancement, à la société ICF habitat Sud-Est Méditerranée SA d'HLM, d'une propriété située 4 boulevard des Canuts - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3136 - Meyzieu - Développement urbain - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Commune, de 2 lots de copropriété à usage de garages, situés rue de Nantes - Copropriété Les Plantées - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3137 - Oullins - Habitat et logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société anonyme (SA) d'HLM ICF habitat sud-est Méditerranée, d'un immeuble situé 118 rue Charton - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3138 - Saint Genis Laval - Habitat et logement social - Reventes, à titre onéreux, suite à 2 préemptions avec préfinancement, à la société anonyme (SA) d'HLM Alliade habitat, d'un immeuble situé 3 place Maréchal Joffre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3139 - Caluire et Cuire - Equipement public - Résiliation partielle d'un bail rural verbal sur une parcelle de terrain - Indemnisation de la société civile d'exploitation agricole (SCEA) Caluire Légumes - Approbation d'une convention - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3140 - Lyon 3° - Habitat et logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de l'immeuble en copropriété situé 10 rue Marignan - Annulation de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété dudit immeuble - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3141 - Lyon 4° - Habitat et logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de l'immeuble situé 16 Grande rue de la Croix-Rousse - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3142 - Irigny - Développement de la production d'électricité photovoltaïque - Vallée de la Chimie - Avenant portant résiliation partielle du bail à construction avec la société JTEKT et mise à bail emphytéotique de volumes à la société Lyon Rhône solaire (LRS) concernant un terrain situé rue du Barrage au lieu-dit Le Broteau - Institution de servitudes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3143 - Bron - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Terrailon - Engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) et d'expropriation - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

N° CP-2019-3144 - Villeurbanne - Opération de restauration immobilière (ORI) du 91 rue des Charmettes et 5 cours Tolstoï - Demande de prorogation de l'arrêté de déclaration d'utilité publique (DUP) du 24 juillet 2014 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

M. LE PRESIDENT : Mme la Vice-Présidente Geoffroy rapporte les dossiers n° CP-2019-3100 à CP-2019-3144. Madame Geoffroy, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GEOFFROY, rapporteur : Monsieur le Président, oui, pour donc 44 dossiers, mais je promets d'être rapide et synthétique et vous m'arrêterez si vous avez des questions.

Les premiers dossiers concernent des acquisitions à titre gratuit :

Le dossier n° CP-2019-3103 concerne la Commune de Caluire et Cuire, pour une destination de voirie. C'est un terrain nu, acquis de 120 m² à titre gratuit.

Le dossier n° CP-2019-3106 concerne la Commune de Craponne pour une opération de voirie, avec une acquisition de terrain nu de 9 m².

Les dossiers n° CP-2019-3114, CP-2019-3115, CP-2019-3116, CP-2019-3117 et CP-2019-3118 concernent la Commune d'Irigny pour des opérations de voirie : le premier dossier concerne l'acquisition d'un terrain nu de 45 m² et le deuxième concerne l'acquisition d'un terrain nu de 3 m², le troisième dossier concerne l'acquisition d'un terrain nu de 17 m², le quatrième dossier concerne l'acquisition d'un terrain nu de 16 m² et le dernier dossier concerne l'acquisition d'un terrain nu de 33 m², le tout à titre gratuit pour la requalification d'une rue.

Le dossier n° CP-2019-3119 concerne une opération de voirie pour la Commune de Limonest, à savoir l'acquisition à titre gratuit d'un terrain nu de 3 259 m².

Le dossier n° CP-2019-3124 concerne la Commune de Mions, pour l'acquisition d'un terrain nu de 82 m², toujours à titre gratuit.

Le dossier n° CP-2019-3127 concerne la Commune de Saint Didier au Mont d'Or. Il s'agit de l'acquisition d'un terrain nu d'une surface de 5 m², toujours pour une opération de voirie.

Je passe maintenant à des opérations d'acquisitions qui ne sont plus à titre gratuit :

Le dossier n° CP-2019-3100 concerne la Commune de Bron dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon. Il s'agit de l'acquisition d'un appartement et d'une cave de 65 m² pour 94 000 €.

Le dossier n° CP-2019-3101 concerne la Commune de Bron dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon. Il s'agit de l'acquisition d'un appartement et d'une cave de 65 m² pour 79 000 €.

Le dossier n° CP-2019-3102 concerne la Commune de Caluire et Cuire. Il s'agit de l'acquisition d'une maison d'une surface 1 052 m², pour un montant de 613 500 €, dans le cadre d'un réaménagement à venir.

Le dossier n° CP-2019-3104 concerne la Commune de Chassieu. Il s'agit de l'acquisition d'un terrain nu de 2 716 m², pour un montant de 271 600 €, toujours pour une opération d'urbanisme.

Le dossier n° CP-2019-3105 concerne la Commune de Corbas pour une opération de voirie. Il s'agit d'acquérir d'un terrain nu de 52 m², pour un montant de 52 € pour installer un rond-point.

Le dossier n° CP-2019-3107 concerne la Commune de Dardilly. Il s'agit d'acquérir un tènement à vocation économique. C'est un terrain nu de 44 309 m², pour un montant de 5 520 000 € TTC.

Les dossiers n° CP-2019-3109 et CP-2019-3112 concernent la Commune de Feyzin dans le cadre du PPRT. Il s'agit de 2 acquisitions de maisons, la première d'une surface de 811 m² pour un montant de 100 870 € et la deuxième d'une surface de 565 m² pour un montant de 78 862 €.

Le dossier n° CP-2019-3113 concerne la Commune de Givors pour une opération de développement urbain dans le cadre du PNRU, avec l'acquisition d'un local commercial pour un montant de 58 000 €.

Le dossier n° CP-2019-3120 concerne Lyon 1er pour une opération de logement social, l'acquisition d'un immeuble de 1 463 m² pour un montant de 1 800 000 €.

Le dossier n° CP-2019-3121 concerne Lyon 8°, il s'agit d'un terrain de 3 402 m², acquis au prix de 255 150 € dans le cadre du PUP Saint Vincent de Paul.

Le dossier n° CP-2019-3122 concerne Lyon 8° pour une opération de développement urbain ; il s'agit d'un terrain nu de 2 251 m², dans la ZAC Mermoz sud pour une acquisition d'un montant de 153 968,40 € TTC.

Le dossier n° CP-2019-3123 concerne la Commune de Meyzieu ; un terrain nu acquis pour un montant de 696 683,76 € TTC. Cette décision abroge une précédente décision d'une Commission permanente. Le projet concerne un bassin de rétention.

Le dossier n° CP-2019-3125 concerne la Commune de Neuville sur Saône ; il s'agit d'un terrain nu de 19 360 m², acquis appartenant au SDMIS, pour un montant de 1 22 000 €, pour une opération d'aménagement.

Le dossier n° CP-2019-3128 concerne la Commune de Saint Fons dans le cadre d'un programme foncier, avec l'acquisition d'une maison et de 7 garages de 431 m², pour 250 000 €.

Le dossier n° CP-2019-3128 concerne la Commune de Saint Priest pour une opération de voirie, l'élargissement de rue. Il s'agit d'acquérir un terrain nu de 16 m², pour un montant de 1 120 €.

Le dossier n° CP-2019-3130 concerne la Commune de Vaulx en Velin dans le cadre du Carré de soie. Il s'agit de l'acquisition d'un terrain nu de 1 323 m², pour un montant de 611 500 €.

Je passe à présent aux cessions, parce qu'on acquiert mais nous vendons aussi.

Le dossier n° CP-2019-3131 concerne la Commune de Grigny ; il s'agit de la cession, à la Commune, d'un terrain nu de 72 m², pour un montant de 45 000 €, dans le cadre de son développement urbain.

Le dossier n° CP-2019-3132 concerne la Commune de Limonest ; il s'agit de la cession à la SCEA d'exploitation agricole de la Bruyère d'un terrain nu de 4 189 m², pour un montant de 885 190,63 € TTC.

Le dossier n° CP-2019-3133 concerne Lyon 3° ; il s'agit de la cession à la Société financière de Lyon des lots de copropriétés qui sont à usage de bureaux et de stationnement, lots de la Métropole rue Garibaldi dans le cadre du développement urbain de la ZAC Part-Dieu ouest, pour un montant de 14 411 000 €. Les surfaces sont calculées en fonction des copropriétés, et je reviendrai dans les détails si vous le souhaitez.

Le dossier n° CP-2019-3134 concerne Lyon 3° ; c'est un terrain nu de 25 m², à titre gratuit cédé à Grand Lyon habitat pour un élargissement de voirie.

Le dossier n° CP-2019-3135 concerne Lyon 4° ; c'est une propriété bâtie et vendue de 340 m², pour un montant de 500 000 €. Cela s'inscrit dans le cadre d'une opération de requalification urbaine.

Le dossier n° CP-2019-3136 concerne la Commune de Meyzieu. Deux garages sont cédés à la Commune pour 4 000 € dans le cadre de son développement urbain.

Le dossier n° CP-2019-3137 concerne la Commune de Oullins. Un terrain bâti est cédé à SA d'HLM ICF habitat sud-est Méditerranée de 1 152 m², pour un montant de 800 000 €. Il s'agit d'un immeuble pour un projet de requalification urbaine intégrant un programme d'habitat.

Le dossier n° CP-2019-3138 concerne la Commune de Saint Genis Laval. Il s'agit d'une cession à Alliade habitat, d'un local commercial, d'un local professionnel, d'un logement, 3 caves et 2 garages, d'une superficie de 393 m², 530 000 €, dans le cadre de la réalisation de logement social.

Enfin, divers dossiers :

Dans le cadre du PPRT sur la Commune de Feyzin, 3 dossiers sont concernés, les numéros CP-2019-3108, CP-2019-3110 et CP-2019-3111 qui sont tous des appropriations de principe d'acquisition suite à une mise en demeure d'acquérir.

Pour le dossier n° CP-2019-3108, il s'agit d'un tènement industriel situé rue Louise Michel à Feyzin et appartenant à la société UPS France SAS.

Pour le dossier n° CP-2019-3110, il s'agit d'un tènement industriel situé chemin départemental 12 et appartenant à l'indivision De la Iglésia.

Pour le dossier n° CP-2019-3111, il s'agit d'un tènement immobilier situé rue Jean Bouin et qui appartient à la SCI de la Vialle.

Le dossier n° CP-2019-3126 concerne la Commune de Pierre Bénite. Il s'agit d'une rectification de la Commission permanente n° CP-2018-2662 du 8 octobre 2018, suite à une erreur matérielle sur le nombre de lots. Il s'agit d'une opération de voirie où il manquait des lots de copropriétés.

Le dossier n° CP-2019-3139 concerne la Commune de Caluire et Cuire pour la résiliation partielle d'un bail rural avec indemnisation de la SCEA Caluire légumes, pour une dépense de 19 900 € à destination d'un équipement public.

Le dossier n° CP-2019-3140 concerne Lyon 3°, pour un bail emphytéotique à Grand Lyon habitat pour une durée de 55 ans au 10 rue Marignan pour 20 logements. Le droit d'entrée est de 0 € et le loyer de 22 000 € à la 42^{ème} année de ce bail.

Le dossier n° CP-2019-3141 concerne Lyon 4°, avec également un bail emphytéotique pour un immeuble situé 16 Grande rue de la Croix-Rousse. Le droit d'entrée est de 1 082 496 €, et à la 42^{ème} année pour un bail de 55 ans, le loyer sera de 46 091 €. Il s'agit de réaliser 9 logements et 3 locaux professionnels.

Le dossier n° CP-2019-3142 concerne la Commune d'Irigny. Il s'agit d'un avenant portant résiliation partielle du bail à construction avec la société JTEKT, avec la mise en bail de volumes à la société Lyon Rhône solaire, l'enjeu et le développement de la production photovoltaïque. Les recettes estimées sont de 5 800 €. Voilà, j'en ai terminé.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Geoffroy. Est-ce qu'il y a des questions sur ces 44 dossiers. Je les mets aux voix.

Adoptés à l'unanimité :

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2019-3120, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- MM. Michel LE FAOU et Roland JACQUET, Mme Béatrice VESSILLER, membres du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni aux votes des dossiers n° CP-2019-3122, CP-2019-3134, CP-2019-3140, CP-2019-3141 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Catherine PANASSIER, Présidente de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni aux votes des dossiers n° CP-2019-3122, CP-2019-3134, CP-2019-3140, CP-2019-3141, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de Alliade habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2019-3138 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GEOFFROY.

N° CP-2019-3145 - Bron - Caluire et Cuire - La Mulatière - Lyon - Meyzieu - Mions - Neuville sur Saône - Oullins - Pierre Bénite - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines sur Saône - Givors - Grigny - Irigny - Rillieux la Pape - Saint Fons - Saint Genis Laval - Saint Priest - Vaulx en Velin - Vernaison - Villeurbanne - Vénissieux - Contrat de ville métropolitain - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Dispositif partenariat pour la tranquillité - Attribution d'une subvention à Lyon Métropole habitat, coordonnateur du groupement de commande des 13 bailleurs sociaux participants pour son programme d'actions 2019 - Approbation d'une convention de participation financière - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

N° CP-2019-3146 - Bron - Caluire et Cuire - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Givors - Grigny - Irigny - Lyon - Meyzieu - Neuville sur Saône - Oullins - La Mulatière - Rillieux la Pape - Saint Fons - Saint Genis Laval - Saint Priest - Vaulx en Velin - Vénissieux - Vernaison - Villeurbanne - Fontaines sur Saône - Mions - Pierre Bénite - Contrat de ville métropolitain - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Centre de ressources métropolitain pour la qualité de vie résidentielle - Attribution d'une subvention à ABC HLM pour son programme d'actions 2019 - Approbation d'une convention de participation financière - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

N° CP-2019-3147 - Ecully - Contrat de ville métropolitain - Quartier les Sources-Pérollier - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2019 - Attribution d'une subvention au comité de gestion Sources-Pérollier - Approbation d'une convention de participation financière - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

N° CP-2019-3148 - Fontaines sur Saône - Contrat de ville métropolitain - Quartiers des Marronniers - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2019 - Attribution d'une subvention - Approbation d'une convention de participation financière - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

N° CP-2019-3149 - Givors - Contrat de ville métropolitain - Quartier du Centre-Ville - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2019 - Attribution d'une subvention - Approbation d'une convention de participation financière - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

N° CP-2019-3150 - Grigny - Contrat de ville métropolitain - Quartier du Vallon - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2019 - Attribution d'une subvention - Approbation d'une convention de participation financière - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

N° CP-2019-3151 - Meyzieu - Contrat de ville métropolitain - Quartiers du Mathiolan et des Plantées - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2019 - Attribution d'une subvention - Approbation d'une convention de participation financière - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

N° CP-2019-3152 - Neuville sur Saône - Contrat de ville métropolitain - Quartiers de la Source - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2019 - Attribution d'une subvention à la Commune de Neuville sur Saône - Approbation d'une convention de participation financière - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

N° CP-2019-3153 - Saint Fons - Contrat de ville métropolitain - Quartiers Arsenal-Carnot Parmentier et Clochettes - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Attributions de subventions à la Ville de Saint Fons et à l'association Espace créateur de solidarités (ECS) - Programmation 2019 - Approbation de conventions de participation financière - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

N° CP-2019-3154 - Saint Genis Laval - Contrat de ville métropolitain - Quartier des Collonges - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2019 - Attribution d'une subvention - Approbation d'une convention de participation financière - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Crimier rapporte les dossiers n° CP-2019-3145 à CP-2019-3154. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Oui, mes chers collègues, ces 10 dossiers que je rapporte en lieu et place de monsieur Georges Képénékian qui a dû s'absenter.

Il s'agit de 10 décisions relatives au contrat de ville métropolitain et la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP).

Le dossier n° CP-2019-3145 concerne l'attribution d'une subvention à Lyon Métropole habitat qui est coordonnateur du groupement de commandes de 13 bailleurs sociaux, dont vous retrouverez la liste dans la décision, participant pour son programme d'actions 2019. Il s'agit d'un programme dit partenariat pour la tranquillité pour assurer plus spécifiquement une présence en termes de dissuasion pour régler les situations de conflit de voisinage, auxquels nous sommes sensibles y compris dans nos communes. Il s'agit d'attribuer une subvention de fonctionnement de 60 000 €. Il convient bien entendu d'autoriser le Président à signer la convention à passer entre le bénéficiaire Lyon Métropole habitat et la Métropole.

Le dossier n° CP-2019-3146 concerne toujours le contrat de ville métropolitain. Il s'agit d'attribuer une subvention et la convention idoine de participation financière à ABC HLM, pour son programme d'actions 2019, pour un montant de 25 000 €, la convention étant signée entre ABC HLM et la Métropole.

Le dossier n° CP-2019-3147 concerne toujours le contrat de ville métropolitain. Il s'agit d'attribuer une subvention et la convention afférente d'une subvention au comité de gestion des Sources Le Pérollier, pour un montant de 5 000 € au profit du comité de gestion des Sources Le Pérollier.

Je vais grouper les 7 dossiers n° CP-2019-3148 à CP-2019-3154 puisqu'elles ont toute la même nature. Il s'agit du contrat de ville métropolitain de la GSUP, pour la programmation 2019. Il s'agit d'attribution de subventions de participation financière à 7 Communes : Fontaines sur Saône, Givors, Meyzieu, Neuville sur Saône, Saint Fons et Saint Genis Laval. Chaque décision est assortie également d'une autorisation pour approuver une convention de participation financière. Est que je vous donne les montants pour chaque Commune ?

M. LE PRÉSIDENT : Non monsieur Crimier, sauf s'il y a une demande ? Je vais mettre ces dossiers aux voix.

Adoptés à l'unanimité :

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2019-3145, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- MM. Michel LE FAOU et Roland JACQUET, Mme Béatrice VESSILLER, membres du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2019-3145 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Catherine PANASSIER, Présidente de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2019-3145, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de Alliade habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2019-3145 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Est Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2019-3145, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Corinne CARDONA, membre du conseil d'administration de Immobilière Rhône-Alpes, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2019-3145 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de la SACVL, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2019-3145, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

N° CP-2019-3160 - Entretien du patrimoine végétal - Accords-cadres à bons de commande - Lots n° 2, 3, 4, 6, 7 et 8 - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les 6 accords-cadres - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° CP-2019-3161 - Fourniture de pièces détachées pour grilles de construction Martin GmbH, trémies et équipements périphériques des fours d'incinération de déchets de l'unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) Lyon-Sud - Lancement et autorisation de signer l'accord-cadre, à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° CP-2019-3162 - Mise à disposition de personnel intérimaire pour la Métropole de Lyon - 4 lots - Autorisation de signer les accords-cadres de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° CP-2019-3163 - Prestation globale de propreté sur les berges du Rhône et les quais hauts associés - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2019-3164 - Lyon 1er - Lyon 2° - Lyon 5° - Prestations de nettoyage des cours traboules des 1er, 2° et 5° arrondissements de Lyon et autres espaces conventionnés - Accord-cadre à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Crimier rapporte les dossiers n° CP-2019-3160 à n°CP-2019-3164. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Oui, donc 5 décisions en lieu et place de monsieur Thierry Philip.

Le dossier n° CP-2019-3160 concerne l'entretien du patrimoine végétal, avec un accord-cadre à bons de commande des lots n° 2, 3, 4, 6, 7 et 8, pour le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert et de vous autoriser monsieur le Président à signer les 6 accords-cadres, que vous trouverez dans la décision avec l'ensemble de ces lots sur des secteurs géographiques différents dont vous pouvez prendre connaissance dans la décision. Je ne vais pas les citer car c'est assez long et cela concerne quasiment toutes les communes.

Le dossier n° CP-2019-3161 concerne la fourniture de pièces détachées pour grilles de construction Martin GmbH, trémies et équipements périphériques des fours d'incinération de déchets de l'UTVE Lyon-Sud. Il s'agit de l'autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert. Donc, on approuve le lancement de la procédure vous autorisant dans le cas où la procédure d'appel d'offres serait déclarée infructueuse, de poursuivre par voie de marché et de signer l'accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de pièces détachées et tous les actes afférents, pour un montant minimum de 200 000 € HT et maximum de 800 000 € HT.

Le dossier n° CP-2019-3162 concerne la mise à disposition de personnel de collecte intérimaire pour la Métropole de Lyon pour 4 lots, avec l'autorisation de signer les accords-cadres de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert. Ces 4 lots concernent les subdivisions COL SUD, COL EST, COL NORD-OUEST et le restaurant :

- le lot n° 1 concerne l'entreprise RANDSTAD pour un montant minimum de 600 000 € HT et maximum 2 400 000 € HT ;

- le lot n° 2 concerne également l'entreprise RANDSTAD pour un montant minimum de 500 000 € HT, et maximum de 2 000 000 € HT ;

- le lot n° 3 : il s'agit de l'entreprise PROMAN pour un montant minimum de 600 000 € HT et maximum de 2 400 000 € HT.

- le lot n° 4 : il s'agit de l'entreprise RAS INTERIM pour un montant minimum de 30 000 € HT et maximum de 120 000 € HT, pour des marchés passés pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 ans.

Le dossier n° CP-2019-3163 concerne des prestations globales de propreté sur les berges du Rhône et sur les quais associés et c'est l'autorisation de signer l'accord-cadre de prestations à la suite de la procédure d'appel d'offres ouvert. Il s'agit de vous autoriser, monsieur le Président, à signer ce marché pour un montant minimum de 2 600 000 € HT et maximum de 5 200 000 € HT avec l'entreprise SITA LYON.

Le dossier n° CP-2019-3164 concerne des prestations de nettoyage des traboules des 1^{er}, 2^{ème} et 5^{ème} arrondissements de Lyon avec la procédure d'appel d'offres ouvert et l'autorisation de signer l'accord-cadre, pour un montant minimum de 200 000 HT et maximum de 400 000 € HT. Il s'agit du lancement du marché car il n'y a pas encore eu le résultat de l'appel d'offres, contrairement aux précédents. Voilà monsieur le Président, j'en ai terminé.

M. LE PRESIDENT : Merci, s'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets les dossiers aux voix.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

N° CP-2019-3155 - Mise en oeuvre des mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) sur le territoire de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande de services, prévu à l'article R 2123-1 du code de la commande publique, conclu à la suite d'une procédure adaptée - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la santé et du développement social -

N° CP-2019-3156 - Inscription de la Métropole de Lyon au mouvement international des villes sans sida - Approbation et signature de la charte dite Déclaration de Paris - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Laurent rapporte les dossiers n° CP-2019-3155 et CP-2019-3156. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur : Merci monsieur le Président, chers collègues, 2 décisions à vous présenter ce matin.

La première décision n° CP-2019-3155 concerne la mise en oeuvre de la mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP) sur le territoire de la Métropole de Lyon. Ce dispositif est une mesure destinée aux personnes ayant des difficultés de santé et sociales, principalement d'ordre budgétaire. Le MASP intervient à 3 niveaux d'intervention. Le montant de cet accord-cadre s'élève à 561 600 € HT.

La deuxième décision n° CP-2019-3155 vise à approuver et à signer la charte dite "Déclaration de Paris" qui inscrit la Métropole de Lyon au mouvement international des villes sans sida, qui fait que la Métropole rejoint le réseau international de lutte contre le SIDA. Cette signature n'a aucune incidence budgétaire pour la Métropole et il s'agit donc d'autoriser monsieur le Président à signer cette convention. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, je mets aux voix.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

N° CP-2019-3157 - Lyon 2° - Quai Perrache - Autorisation de déposer une demande de déclaration préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° CP-2019-3158 - Mise en oeuvre accélérée du plan quinquennal Logement d'abord - Attribution de subventions à l'association Habitat et Humanisme Rhône pour l'année 2019 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

N° CP-2019-3159 - Lyon - Villeurbanne - Dépôt du dossier d'éligibilité pour une demande de subventions à l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) au titre de la résorption d'habitat insalubre (RHI) et du traitement de l'habitat insalubre réparable et opération de restauration immobilière (THIRORI) - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRESIDENT : M. le Vice-Président Le Faou rapporte les dossiers n° CP-2019-3157 à CP-2019-3159. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Oui, monsieur le Président, mes chers collègues, 3 décisions :

La première décision n° CP-2019-3157 concerne la requalification de l'axe A6/A7 dans partie lyonnaise et notamment le long du quai Perrache. Il s'agit de vous autoriser à déposer une demande de déclaration préalable visant au réaménagement d'un certain nombre d'espaces le long du quai Perrache.

La deuxième décision n° CP-2019-3158 concerne l'attribution d'une subvention à l'association Habitat et Humanisme Rhône pour ces actions dans le cadre du plan quinquennal Logement d'abord.

La troisième décision n° CP-2019-3159 concerne le dépôt d'un dossier d'éligibilité pour une demande de subventions à l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat (ANAH) au titre de la résorption d'habitat insalubre (RHI) et du traitement de l'habitat insalubre réaménageable et opération de restauration immobilière (THIRORI) sur les Communes de Villeurbanne et de Lyon. Voilà, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci, est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je les mets aux voix.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° CP-2019-3165 - Développement des échanges culturels et artistiques internationaux - Approbation des projets soutenus au titre de la convention avec l'Institut français pour l'année 2019- Attribution de subventions - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° CP-2019-3166 - LUGDUNUM - Musée et théâtres romains - Charte Môm'Art - Partenariat culturel - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° CP-2019-3167 - Givors - Culture - Convention de développement de l'éducation aux arts et à la culture tout au long de la vie 2019-2021 entre l'Etat, la Métropole de Lyon et la Ville de Givors - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Picot rapporte les dossiers n° CP-2019-3165 à CP-2019-3167. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Oui, monsieur le Président, mes chers collègues, 3 dossiers :

- pour le premier dossier n° CP-2019-3165, il vous est proposé d'approuver le choix des projets artistiques et culturels soutenus au titre de la convention avec l'Institut français pour l'année 2019. La liste des projets soutenus est jointe à la décision.

- le deuxième dossier n° CP-2019-3166 concerne la Charte Môm'Art. Il vous est proposé d'approuver cette charte et son application au sein de LUGDUNUM, musée et théâtres romains. Cette charte vise à développer les opérations à destination du public familial. LUGDUNUM musée propose des séances ludiques pour découvrir la civilisation et l'art romain et a conçu dans son parcours permanent un espace enfants en libre accès.

- enfin le troisième dossier n° CP-2019-3167 vous propose d'approuver la convention de développement de l'éducation aux arts et à la culture tout au long de la vie entre l'Etat, la Métropole et la Ville de Givors pour les années 2019-2021. Cette convention vise à fédérer les acteurs mettant en oeuvre ou soutenant des projets d'éducation aux arts et à la culture sur la Commune de Givors. Elle est sans impact financier pour la Métropole. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je les mets aux voix.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° CP-2019-3089 - Nettoyement, curage des stations d'épuration et de relèvement, des ouvrages d'assainissement et des réseaux d'égouts de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande de services - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° CP-2019-3090 - Fourniture de pièces détachées et maintenance pour matériels de marque KSB-AMRI installés sur diverses usines de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer le marché de fournitures à la suite d'une procédure négociée sans mise en concurrence - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° CP-2019-3091 - Suivi technique et économique du contrat de délégation de services publics (DSP) eau et conseil en organisation pour la régie assainissement de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure adaptée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° CP-2019-3092 - Techniques alternatives de gestion des eaux pluviales par mélange de terre et de pierre - Convention de recherche partenariale avec la société Granulats Vicat - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° CP-2019-3093 - Techniques alternatives de gestion des eaux pluviales par mélange de terre et de pierre - Convention de recherche partenariale avec la société CMCA Perrier Matériaux - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Véron rapporte les dossiers n° CP-2019-3089 à CP-2019-3093. Monsieur Véron, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VERON, rapporteur : Merci monsieur le Président, donc les 5 premiers dossiers, je les fais en lieu et place de monsieur Colin, absent.

Le premier dossier n° CP-2019-3089 concerne le lancement de la procédure d'appel d'offres pour le nettoyage et le curage des stations d'épuration et de relèvement, des ouvrages d'assainissement et des réseaux d'égout de la Métropole de Lyon. Cette prestation fera l'objet de 2 lots géographiques en appels d'offres, l'un sur la rive droite de la Saône, l'autre sur la rive gauche de la Saône. Il fera l'objet d'un accord-cadre conclu pour une durée de 2 ans, renouvelable pour un montant global de 6 800 000 € HT.

Le second dossier n° CP-2019-3090 concerne l'autorisation de signer un marché de fournitures à la suite d'une procédure négociée, sans mise en concurrence, pour la fourniture de pièces détachées et de maintenance pour matériel de marque KSB - AMRI installés sur les diverses usines de la Métropole de Lyon. La société KSB SAS a fourni une attestation justificative de ses droits d'exclusivité. L'accord-cadre est un marché à bons de commande qui comporte un engagement de commande minimum de 360 000 € HT et maximum de 1 440 000 € HT pour la durée de cet accord-cadre, pour 4 ans.

Le dossier n° CP-2019-3091 concerne le suivi technique économique du contrat de délégation de services publics (DSP) eau et conseil en organisation pour la régie assainissement de la Métropole de Lyon. Nous avons souhaité avoir une assistance technique, économique et organisationnelle auprès de l'eau et de l'assainissement de la Métropole. Pour l'eau potable, cette assistance est technique et économique dans le cadre du contrôle d'exploitation de la délégation de service public mise en place en 2015. Cet AMO nous aidera donc à mettre en œuvre un nouveau dispositif contractuel exigeant et d'avoir un regard externe pour le contrôle de celle-ci. Pour le volet assainissement, cet AMO consistera en une assistance pour l'organisation des services en charge du pilotage et de l'organisation du service public d'assainissement. Cette mission consistera à nous aider à mettre en œuvre les différentes étapes de la transformation de son organisation. L'entreprise qui a été retenu est le groupement d'entreprises NALDEO Stratégies publiques / SELARL CABANES NEVEU Associés, pour une durée de 2 ans, reconductible une fois, pour un montant minimum de 55 000 € HT et maximum de 220 000 € HT.

Les décisions n° CP-2019-3092 et CP-2019-3093 sont les mêmes décisions, sauf qu'elles concernent des entreprises différentes. Ces décisions concernent les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales par mélange de terre et de pierre avec une convention de recherche partenariale avec la société Granulats Vicat et la seconde avec la société CMCA Perrier Matériaux qui appartient au groupe COLAS. Donc, un certain nombre de chantiers de voirie de déconstruction génèrent des déchets en bâtiments qui sont mis en place dans ces carrières. Certaines parties de ces matériaux sont revalorisables après concassage et criblage. Cela permettra donc une approche environnementale et un développement d'une économie circulaire et ces pistes de recherches porte sur l'utilisation de ces nouveaux agrégats en tant que matrice des mélanges terre/pierre, pour aller dans le sens de notre projet ville perméable.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- définir les caractéristiques suivantes de l'agrégat : indice de vide inter-granulaire, portance après blocage, impact environnemental,
- définir les conditions optimales de leur mise en œuvre.

La convention avec ces 2 entreprises durera un an renouvelable une fois. J'en ai fini avec les dossiers de monsieur Colin.

M. LE PRESIDENT : Merci, je mets aux voix.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VERON.

N° CP-2019-3168 - Saint Germain au Mont d'Or - Parkings de la gare - Autorisation de dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Veron rapporte le dossier n° CP-2019-3168. Monsieur Veron, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VERON, rapporteur : Ce dernier dossier concerne une demande d'autorisation d'urbanisme pour le parking provisoire de la gare de Saint Germain au Mont d'Or. Je rappelle qu'un parking définitif avait été voté dans notre PPI 2015-2020. La gare de Saint Germain est la seconde gare de la Métropole après Givors, si on occulte celles de la Part-Dieu et de Perrache. Pour des problèmes d'achat de terrain notamment avec la SNCF et avec l'armée, on sait que c'est toujours long, ce parking ne va pas pouvoir se faire sur cette PPI mais sera reporté à la prochaine mandature. Par contre, nous allons vous demander un vote pour un parking provisoire qui était prévu à l'origine mais qui est devenu vraiment indispensable parce que les voitures se garent n'importe comment le long de la Saône et les personnes qui garent leur voiture pour aller à la gare ensuite, n'ont pas de chemin sécurisé. Il risque ainsi d'y avoir des accidents.

Ce nouveau parking provisoire aura entre 150 et 180 places et se situera au bord de la Saône au sud du rond-point qui mène à la gare. Voilà, il s'agit d'une demande d'autorisation d'urbanisme monsieur Président.

M. LE PRESIDENT : Merci monsieur Véron. Je le mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VERON.

M. LE PRESIDENT : Ecoutez, nous en avons terminé et je vous souhaite une très belle semaine. Merci.

(La séance est levée à 12 heures).

Conformément à l'article 48 du règlement intérieur du Conseil de la Métropole, le présent procès-verbal a été arrêté le : 8 juillet 2019

Le Président,

La Secrétaire de séance,
